

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. Contexte de l'étude:.....	1
2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme :.....	2
2.1 Objectif global :.....	2
2.2 Objectifs spécifiques :.....	2
3. Méthodologie et procédure.....	2
PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT	4
I. PERIMETRE D'URBANISATION.....	5
1.1 Présentation.....	5
1.2 Raisons du choix.....	5
II. HISTORIQUE.....	7
III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE.....	8
3.1 Evolution.....	8
3.2 Occupation.....	8
3.3 Analyse du Site.....	8
IV. DEMOGRAPHIE.....	12
4.1 Composition de la population.....	12
4.2 Mouvement naturel de la population.....	12
4.3 Mouvement migratoire.....	12
4.4 Projection de la population.....	12
4.5 Données socio-démographiques.....	13
4.6 : Structure de la population.....	13
V. ECONOMIE.....	15
5.1 Secteur primaire.....	15
5.2 Secteur secondaire.....	18
5.3 Secteur tertiaire.....	18
VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT.....	20
6.1 VOIRIE.....	20
6.2 RESEAUX DIVERS.....	20
6.3 ENVIRONNEMENT.....	21
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS.....	23
7.1 Equipements administratifs.....	23
7.2 Equipements scolaires.....	23
7.3 Equipements socio- sanitaires.....	25
7.4 Equipements commerciaux.....	26
7.5 Equipements sportifs et culturels.....	26
7.6 Equipements culturels.....	27
7.7 Equipements de sécurité.....	28
DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION	29
I. ZONAGE.....	30
1.1 ZONES D'HABITAT.....	30
1.1.1 Zones d'habitat existantes.....	30
1.1.2 Futures zones d'habitat.....	30
1.2 ZONES D'ACTIVITES.....	31
1.2.1 Zone de bureaux.....	31
1.2.2 Zone scolaire.....	31
1.2.3 Zone commerciale.....	31
1.2.4 Zone industrielle.....	31

1.2.5 Zone artisanale	31
1.2.6 Zone d'hydrocarbures	31
1.2.7 Zone maraîchère	31
1.2.8 Zone des garages.....	31
1.2.9 Zone de douanes et d'entrepôts	31
1.2.10 Zone militaire.....	31
1.2.11 Zone de recasement.....	31
1.3 ARMATURE VERTE.....	31
1.4 RESERVES FONCIERES	31
II. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	32
2.1 VOIRIE	32
2.1.1 Maillage	32
2.1.2 Voies à aménager :	32
2.1.3 Voies à créer :	32
2.1.4 Ouvrages d'art.....	32
2.2 RESEAUX DIVERS	33
2.2.1 Alimentation en eau potable	33
2.2.2 Electrification.....	33
2.2.3 Télécommunications et poste.....	33
2.3 ENVIRONNEMENT	33
2.3.1 Assainissement.....	33
2.3.2 Préservation de la nature :	34
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	35
3.1 Equipements administratifs	35
3.2 Equipements socio - sanitaires.....	35
3.3 Equipements Scolaires	35
3.4 Equipements Commerciaux.....	36
3.7 Equipements de Défense et de Sécurité	36
IV ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	37
V. STRATEGIES D'APPLICATION	38
5.1 Stratégie Foncière	38
5.2 Stratégie Sectorielle :	38
5.2.1 Zone de PUS N°1	38
5.2.2 Zone de PUS N° 2	38
5.3 Stratégie Institutionnelle :	38
5.4 Stratégie Financière	38
VI. PHASAGE DU SCHEMA	40
VII. RECOMMANDATIONS	43
VIII. ANNEXES	44
Annexe 1 : Décision portant ouverture des enquêtes préalables	44
Annexe 2 : Procès Verbal de délibération du Conseil Municipal	44
Annexe 3 : Décision d'Approbation du PV de délibération du Conseil Municipal	44
Annexe 4 : Liste des participants au séminaire atelier.....	44
Annexe 5 : Liste des sigles et abréviations.	44
ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE.....	48

INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude:

La présente étude est placée sous un double contexte de politique de décentralisation au Mali et de renouveau de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

1.1. La décentralisation

Le Mali a connu au cours des quinze dernières années de profonds changements, notamment suite à l'élaboration d'une nouvelle constitution de type « pluralisme démocratique », offrant un dynamisme pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Ces changements ont donné l'envoie à une politique de décentralisation et de réforme de l'Etat exprimée à travers :

- la loi n° 93-12/ANRM sur la libre administration des collectivités territoriales ;
- La loi n° 95-034 portant code des collectivités territoriales en République du Mali
- le Décret n° 93-001/PRM créant la Mission de Décentralisation et des réformes administratives (mars 1999) rattachée au Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL).

Le Mali compte 703 communes, 49 conseils de cercle, 8 assemblées régionales et un conseil du District.

La gestion publique est passée d'un modèle fortement centralisé, hérité de la période coloniale, à une administration davantage appuyée sur les instances locales démocratiquement élues. Cette réforme importante, encouragée par les institutions multilatérales (FMI, BM) fut amorcée en 1994 et concrètement mise en œuvre lors des élections communales en 1999. L'Etat malien propose ainsi de transférer à des communes rurales et urbaines à la fois la responsabilité et les pouvoirs concomitants pour permettre d'organiser l'administration et la gestion locale de services publics. Cette politique s'insère dans la mouvance directe de transfert de compétence et de moyen.

En effet, le Conseil Communal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel. Il délibère entre autres sur les « plans d'occupation du sol et les opérations d'aménagement de l'espace communal ». L'élaboration du schéma directeur d'urbanisme (SDU), document qui doit désormais traduire une forte volonté politique de développement local, nécessite donc une plus grande implication des autorités locales.

La création de nouvelles communes partiellement ou totalement comprises dans le périmètre d'urbanisation n'est pas sans incidences sur la mise en œuvre du SDU en matière d'aménagement de l'espace pour l'habitat ou les activités économiques, la création des infrastructures ou équipements socio collectifs dont certains pourront être gérés par une structure intercommunale en cas de regroupement de communes.

Ce processus de décentralisation s'accompagne d'autres mesures complémentaires visant la promotion des solidarités nationales, régionale et locales, le renforcement de la participation de groupes marginalisés au développement (femmes, jeunes), la gestion des ressources naturelles et la promotion du mouvement associatif.

1.2 Le renouveau de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

Depuis 2002 le Ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme a entrepris un vaste programme de relecture et d'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant l'urbanisme en République du Mali. C'est ainsi qu'une dizaine de textes environ ont été approuvés entre 2002 et 2005, dont entre autres :

- la Loi n° 02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- le Décret n° 04-607/PRM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de la mise en œuvre de la planification urbaine ;

- le Décret n° 05-113/PRM du 09 mars 2005 fixant les règles spécifiques applicables aux différentes catégories de servitudes en matière d'urbanisme ;
- le Décret n° 05-114/PRM du 09 mars 2005 déterminant les modalités de réalisation, de gestion et normalisation des infrastructures urbaines ;
- le Décret n° 05- 115 /PRM du 09 mars 2005 fixant les modalités de réalisation des différents types d'opérations d'urbanisme ;
- le Décret n° 05-340/PRM du 25 juillet 2005 fixant la réglementation des équipements collectifs urbains ;
- l'Arrêté n° 05-1986/MHU- SG du 29 août 2005 fixant les conditions d'obtention des autorisations de réalisations des opérations d'urbanisme ;
- l'Arrêté n° 05-1987/MHU-SG du 29 août 2005 déterminant la structure du cahier de charges des différentes opérations d'urbanisme ;
- l'Arrêté n° 05-1988/MHU-SG du 29 août 2005 déterminant la structure du règlement du Plan d'Urbanisme Sectoriel;

La Mission de l'Aménagement du Territoire créée en 2000 et sa transformation en Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire (DNAT) a pour vocation, entre autres, la prise en compte des préoccupations de l'aménagement du territoire dans le contexte d'une harmonisation des politiques de développement sous régionales.

2. Objectifs du Schéma Directeur d'Urbanisme :

2.1 Objectif global :

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) a pour objectif principal de définir les orientations fondamentales du développement de la ville de Kimparana et environs et, d'améliorer le cadre de vie des populations.

2.2 Objectifs spécifiques :

Le SDU vise entre autres :

- une répartition judicieuse des équipements et des zones d'activités ou leur renforcement ;
- une meilleure adéquation entre les besoins et les programmations de développement ;
- une gestion concertée entre les acteurs du développement urbain (Etat, collectivités décentralisées, populations et privés);
- la valorisation ou la promotion de certaines activités.

3. Méthodologie et procédure

Suite à la Décision N° 390/ GRS – CAB - CAEF portant ouverture des enquêtes préalables, le bureau d'études URBAFRIQUE a adopté la méthodologie ci-après en quatre activités pour l'élaboration du SDU de Kimparana et Environs :

3.1 Le dressage du fond de plan

Confié à un bureau topographique, cette activité a porté sur le levé topographique de la ville de Kimparana et environs afin de dresser un état des lieux qui prendra en compte les nouveaux lotissements (approuvés ou non). Outre le parcellaire, ce fond de plan fait ressortir :

- le relief (les crêtes, les bas-fonds, les carrières, zones marécageuses, etc.) ;
- l'hydrographie (fleuves, marigots, rivières, cours d'eau, etc.) ;
- la végétation (forêts classées ou non classées, espaces boisés, plantations, etc.) ;
- les infrastructures et les réseaux divers (voirie classée ou non classée, les ouvrages d'art, les pistes, les chemins de fer, les collecteurs et caniveaux, les lignes électriques et de téléphone, etc.) ;

- les équipements collectifs (administration, éducation, santé, transport, commerce, culture et cultes, défense et sécurité, etc.)

3.2 La recherche Documentaire

Il s'agissait de rassembler tous les documents pouvant servir à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme. Cette activité s'est déroulée aussi bien à Bamako qu'à Ségou, San et Kimparana.

Les documents ont été recueillis notamment auprès de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat, de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat, des administrations centrales (Gouvernorats et Cercle), de la Direction Nationale des Collectivités Locales, des ONG, Programmes et Institutions présents dans la localité.

Cette documentation concerne :

- les ouvrages généraux et spécifiques sur la localité (histoire, géographie, économie, statistiques et recensements, monographies, plans de développement, social économique et culturel, etc.) et relatifs :
 - à la population, (*sa densité, son taux d'accroissement, son évolution depuis les dix dernières années, les perspectives pour dix ans à venir*) ;
 - à l'administration (*services existants et besoins*)
 - à la situation économique (*pouvoir d'achat, potentialités, état du commerce, tourisme, artisanat, état des transports etc.*);
 - aux projets de développements envisagés
 - aux institutions et organismes présents (*les objectifs visés, les moyens dont ils disposent, leur efficacité*) ;
- les documents cartographiques et les plans ;
- les études et rapports,

3.3 Enquêtes de terrain :

Il s'agissait de collecter les informations à partir des entretiens, interviews et enquêtes de terrain. Le bureau d'étude procéda à des enquêtes en vue de mettre à jour la situation démographique, économique, sociale et culturelle de la localité. Ces enquêtes se dérouleront selon la procédure suivante:

- Les entretiens et les interviews :

Ces entretiens et interviews ont été faits auprès des notables, de l'administration locale, de la société civile, des techniciens et d'autres personnes ressources et ont porté sur l'identification des problèmes rencontrés et sur leurs attentes.

- Les visites de terrain :

Elles ont été systématiques pour ce qui concerne le recensement des infrastructures et équipements existants et leurs impacts sur les activités économiques et sociales.

3.4 Le Séminaire - Atelier

La méthodologie participative a été adoptée lors de ce séminaire qui a eu lieu du 10 au 19 Novembre 2005. Ont participé à ce séminaire les Autorités politiques et administratives, les techniciens, les notables et les personnes ressources. (Voir liste des participants en annexe).

Les travaux se sont déroulés en deux phases, une phase constat et une phase planification.

Lors de la phase Constat il a été procédé à un diagnostic de la situation pour permettre de faire l'analyse et l'évaluation de la situation existante.

La deuxième phase a consisté à faire des propositions.

Le document du SDU comprend un rapport écrit et des plans.

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION

1.1 Présentation

Le périmètre d'urbanisation de la ville de Kimparana correspond au territoire de la commune de Kava qui est limitée :

- au Sud par la Commune rurale de Kassorola ;
- à l'Est par la Commune rurale de Waki ;
- au Nord par la Commune rurale de Karaba ;
- à l'Ouest par les communes rurales de Kaniégoué et de Diakourana

Elle a une superficie d'environ 470 km² et une population de 12478 habitants selon le RGPH-1998. Elle est l'une des 23 communes du cercle de San dans la région de Ségou.

La Commune de Kava est composée de 15 villages et la ville de Kimparana son chef lieu. Les villages Hèrèmakono, Filakin, Sirikorosso, Diafougoula, Noumoussokala, Koromorosso, Nafosso, Katièmèssou en s'étendant se sont intégrés pour former les quartiers de la ville de Kimparana.

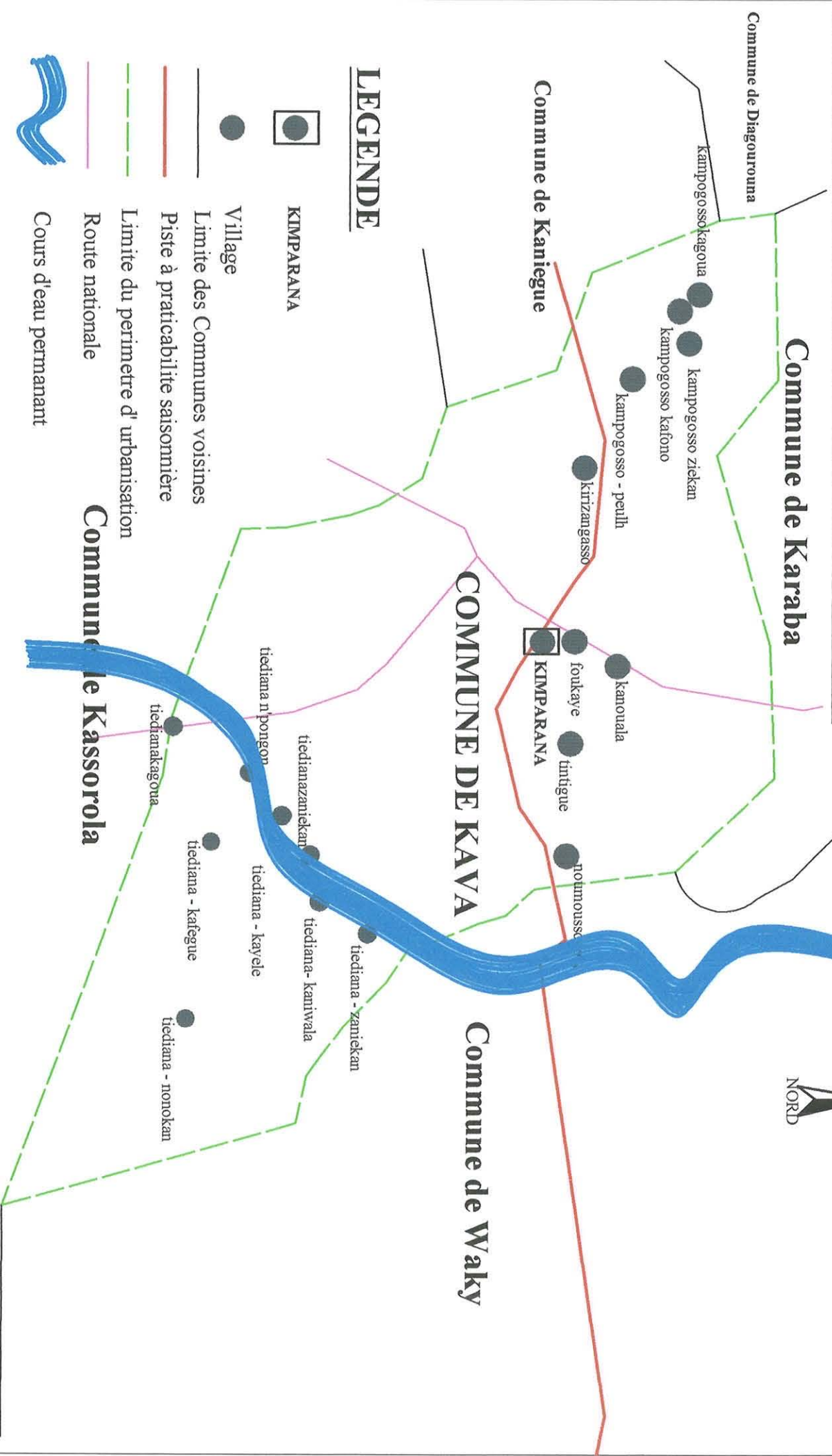
1.2 Raisons du choix

Le périmètre d'urbanisation est le cadre d'étude de la ville et de son évolution durant la période couverte par le présent schéma (2006 – 2025).

La ville de Kimparana et les villages inclus dans le périmètre d'urbanisation sont liés par des relations socio-économiques très fortes.

En effet la ville de Kimparana dépend d'une part de son hinterland pour la satisfaction de ses besoins en denrées alimentaires et d'autre part, elle satisfait en partie les besoins de ses populations en produits manufacturés, équipements agricoles et divers services.

PERIMETRE D'URBANISATION DE KIMPARANA



Source : mission de décentralisation

Tableau N° 1 : Liste des Localités du périmètre d'urbanisation

N°	Localités	Distance par rapport à Kimparana	Coordonnées Géographiques	
			Longitude Ouest	Latitude Nord
1	Kimparana		4° 22'53"	12° 83'99"
2	Kampogosso Kagoua	8 km	4° 57'73"	12° 90'23"
3	Kampogosso Kafono	8 km	4° 97'56"	12° 91'59"
4	Kampogosso Peul	8 km	4° 97'21"	12° 99'36"
5	Kampogosso Zièkan	8 km	4° 97'50"	12° 90'29"
6	Kanouwala	3 km	4° 91'55"	12° 86'66"
7	Tièdiana Kalègué	6 km	4° 88'35"	12° 79'26"
8	Tièdiana Kayèlé	5 km	4° 89'46"	12° 78'51"
9	Tièdiana n'Pogon	7 km	4° 90'36"	12° 77'88"
10	Tièdiana Nossokan	14 km	4° 83'11"	12° 77'98"
11	Tièdiana Zanièkan	7 km	4° 86'86"	12° 80'42"
12	Tièdiana Kafégué	8 km	4° 89'00"	12° 77'75"
13	Tièdiana Kagoua	8 km	4° 89'07"	12° 77'71"
14	Tièdiana Koniwala	6 km	4° 87'60"	12° 79'35"
15	Tintigué	3 km	4° 89' 65"	12° 86'25"
16	Kirizangasso	4 km	4° 87'50"	12° 76'00"

Source : cartographie des infrastructures communales

II. HISTORIQUE

Les fondateurs de Kimparana seraient deux frères soninkés Mamourou TRAORE l'aîné et Dasséné TRAORE le cadet venu de Koro dans le cercle de San au 13^e siècle.

Ils s'installèrent dans la zone pour la culture de l'indigo (Kala en minianka), ce qui donna le nom Kalava (lieu de culture de l'indigo).

Le nom Kalava fut transformé en Kava qui est l'actuel nom de la Commune. Le nom Kimparana serait venu des Dioula et désigne le même village Kava.

Un chasseur venu de Tangoussou (cercle de Yorosso) s'installa non loin du village de Kava et fonda le village de Diafougoula. Il ignorait l'existence du village de Kava, un jour il découvrit l'existence du village et tissa de bonnes relations avec ses habitants (les Traoré). Ils lui donnèrent la chefferie du village et gardèrent la propriété des terres et la gestion des traditions et coutumes.

Le village de Kava était dans le Canton de Kassorola, puis elle est devenue le chef lieu de l'arrondissement de Kimparana en 1959.

Il faut rappeler que Kimparana ne figure pas officiellement en tant que tel comme localité dans les textes de la Décentralisation mais que l'Arrondissement de Kimparana a fait son apparition dans les années 70 lors de réforme administrative.

La loi n°96 – 059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes en République du Mali constituait l'amorce du processus de Décentralisation qui vise l'autonomie de gestion et la libération des initiatives de développement des communes. C'est ainsi que Kimparana fut transformé en Commune Rurale par le nom de Kava.

Liste des chefs d'arrondissement de Kimparana de 1960 à nos jours:

N°	PRENOMS	NOMS	PERIODES
1	Souleymane	DIAKITE	1960
2	Koro	KANTAO	1960-1961
3	Moustapha	PHAKOYE	1961-1968
4	Tiéblé	DIALLO	1968-1970
5	Almamy	DIAWARA	1970-1976
6	Almamy	KINTA	1976-1979
7	Diaguele	TRAORE	1979-1981
8	Amadou	KEMENANI	1981-1984
9	Souleymane	DIAKITE	1984-1985
10	Karim	KONE	1985-1988
11	Oumar	CISSE	1988
12	Cheick	SOUMARE	1988-1989
13	Dioro Allaye	DICKO	1989-1994
14	Nianso Amadou	TANGARA	1994-1996
15	Tibou	KOUYATE	1996-1997
16	Abdoulaye	GONTA	1997-1998
17	Abdoulaye Agali	TOURE	1998-2003
18	Bocari Samba	TQUIRE	2003 à nos jours

Source : Séminaire atelier

III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution

3.1.1 Période précoloniale

Sur le site actuel de la ville de Kimparana, il existait les villages ci-après: Kaleva, Diafouga, Gnitougokan, Komokan, Toutougokan et Foukaye.

3.1.2 Période Coloniale

Durant cette période, les populations ont abandonné le premier site de Foukaye suite à un incident avec le colonisateur. Elles se sont réfugiées à Komokan et plus tard elles se sont installées sur l'actuel site de Sirakorosso.

Les populations du premier village de Kaleva se sont déplacées pour venir s'installer sur le site de l'actuel quartier Hèrèmakono. En 1952 a été réalisé le marché et le quartier s'est agrandi tout autour du marché.

3.1.3 Période post-coloniale

A partir de 1960, l'extension des différents villages et leur intégration vont donner naissance à la ville de Kimparana. Ces extensions ont donné naissance aux sous quartiers ci-après : Flakin, Sirakorosso, Dogodala et Gnitosso.

En 1962 a vu le jour une unité industrielle de la CFDT qui est devenu CMDT en 1963. Durant cette période le quartier Komokan a changé de nom et est devenu Koromorosso.

NB : la notion de sous quartier est une expression locale qui a une connotation beaucoup plus ethnique par exemple Flakin qui signifie la zone à dominance peulh du quartier.

3.2 Occupation

3.2.1 Zone d'habitat

La Ville de Kimparana est composée de 7 quartiers : Diafougala, Hèrèmakono, Koromorosso, Noumousokala, Sirakorosso, Katièmèssou et Nafosso. Elle couvre une superficie de : 13632 ha. Les constructions sont généralement en banco et couvertes de terrasse. On rencontre par endroit des constructions en dur couvertes de tôles.

A part le lotissement en 1990 d'une partie du quartier Hèrèmakono appelée Bélékan, le reste de la ville est constitué d'un tissu irrégulier et clairsemé.

3.2.2 Zones d'activités

Les zones d'activités à Kimparana sont : la zone de bureaux, la zone industrielle, la zone commerciale et la zone de maraîchage.

- La zone de bureaux qui couvre une superficie de 42ha se trouve au centre de la ville et regroupe tous les services administratifs à savoir : les bureaux du sous-préfet, les bureaux de la Gendarmerie, le centre de santé, les bureaux de la justice, la Mairie.
- La zone industrielle constituée par l'usine de la CMDT.
- La zone commerciale est située au centre de la ville et couvre une superficie de 9ha.
- La zone maraîchère est constituée par les berges du marigot et couvre une superficie de 20ha

3.3 Analyse du Site

3.3.1 Aspects physiques

✓ **Relief :**

Le relief de la ville de Kimparana est essentiellement plat. Il est constitué de plaines et de bas fonds.

✓ **Climat :**

Le climat de la commune est de type soudano sahélien. Il est caractérisé par deux saisons : la saison pluvieuse et la saison sèche.

La saison pluvieuse dure de Juin à Octobre ; en cette période le climat est chaud et humide.
La saison sèche dure de Novembre à Mai. Le climat est froid et sec de Novembre à Février, chaud et sec de Mars à Mai.

Température : En général les températures sont élevées avec des moyennes annuelles comprises entre 22 et 40 °C. Les températures maximales sont enregistrées d'Avril à Mai et les minimales de Décembre à Janvier.

Pluviométrie : La pluviométrie varie de 600 à 900 mm par an avec près de cinq mois de pluies.

Tableau N°2 : Données pluviométriques de la commune de 1996 à 2006

Années	Hauteurs Annuelles (mm)	Nombres de jours /an
1996 / 1997	562,5	47
1997/1998	764,9	57
1998/1999	861,1	61
1999/2000	780,5	57
2000/2001	624,4	43
2001/2002	612,3	55
2002/2003	574	41
2003/2004	928,1	57
2004/2005	486,5	43
2005/2006	762,5	51

Source : CMDT

Vents : Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson.

Pendant l'hivernage souffle la mousson du Sud-Ouest au Nord-Est et en saison sèche souffle l'harmattan du Nord-Est au Sud-Ouest.

✓ **Hydrographie**

Un marigot intermittent traverse la ville de Kimparana.

✓ **Sols, sous- sol et Végétation**

Sols : les sols sont sablonneux et latéritiques au niveau des plaines et limoneux dans les bas-fonds.

Sous- sol : le sous-sol renfermerait du fer.

Végétation : La végétation est la savane arbustive parsemée de grands arbres notamment le Baobab, le Caïlcedrat, le Néré et le Karité.

Il faut noter en plus le verger de Adama COULIBALY dans le village de Kampokosso Kafono d'une superficie de 5, 5 ha environ et une forêt classée à Nofosso de 15 ha environ.

Les espèces rencontrées sont indiquées dans le tableau n°3 ci - après :

Tableau N°3 : Espèces végétales de la commune de Kava

N°	Noms Scientifiques	Nom Français	Noms Bambara	Noms Minianka
1	PARKIA biglobosa	Néré	Néré	Ningué
2	BUTYNOSPERMUM paradoxum	Karité	Shisoun	Logo
3	KHAYA senegalensis	Caïlcedrat	Diala	Wègerè
4	ANDANSONIA digitata	Baobab	Sira	Jigui
5	COMBRETUM Micrathum	-	Golov	Kàlà
6	COMBRETUM gasatènèe	-	Tiangara	N'toutaza
7	LANEA Accida	Rezin sauvage	M'Pékoun	M'pé
8	BAUCHINIA reticulata	-	Gnana	Showan
9	PTEROCARPUS lucens	Samakala	Dabakala	Dakala
10	PTEROCARPUS érinacéus	-	Bani	Gnaraze.
11	LANDOLPHIA senegalensis	Liane	Zaban	Koblé

Source : SLCN

3.3.2 Contraintes

Contraintes Physiques

Le marigot à l'Ouest de la ville est une contrainte.

Contraintes Juridiques

Les titres fonciers existants dans la ville de Kimparana sont indiqués dans le tableau n°4 ci-après :

Tableau N° 4 : titres fonciers de la commune de Kava

N°	N° T.F.	Localisation	Propriétaires	Superficie
1	128	Kimparana	Etat	05ha 61a 01ca
2	161	Kimparana	C M D T	03ha 76a 49ca
3	164	Kimparana	C M D T	04ha 00a 02ca
4	171	Diondiou (Kimparana)	C M D T	01ha 00a 00ca
5	183	Madina (Kimparana)	C M D T	01ha 00a 00ca
6	252	Hèrémakono (Kimparana)	Mamadou TOUNKARA	00ha15a56ca
7	287	Hèrémakono (Kimparana)	Bakary Tièbié DIARRA	00ha 08a 45 ca

Source : Mairie Kimparana

Contraintes Cultuelles

Les lieux de culte animiste suivants constituent des contraintes :

- Tourouguéré à Gnitouosso ;
- Taa tan à Marka Sokala ;
- Gna et Spré Nataa à Korommorosso ;
- Gna – Katigué – Djinè à sirakorosso ;
- Katigué à Noumousokala.

3.3.3 Problématique Foncière

il n y a pas de problème foncier.

IV. DEMOGRAPHIE

4.1 Composition de la population

La population de la Commune de Kava est composée de Minianka, Bobo, Bambara, Peul, Dogon, Maure, Sarakolé, Mossi, Sonrhaï, Senoufo, Bozo et de Malinké. Les Minianka sont majoritaires. La langue Minianka (Mamara) est la plus parlée ensuite viennent les langues Bambara et Peul. Les religions pratiquées dans la Commune sont le christianisme, l'islam et l'animisme.

4.2 Mouvement naturel de la population

Les taux démographiques suivants sont donnés par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 1998 qui constitue la référence du présent SDU en matière d'estimations démographiques :

- Taux de natalité de la ville de Kimparana : 125 pour 1000.
- Taux de mortalité de la ville de Kimparana : 123.2 pour 1000.
- Taux d'accroissement naturel de Kimparana: 1,8 pour 100.

4.3 Mouvement migratoire

A Kimparana, l'émigration concerne surtout les jeunes, qui à la recherche de travail pendant la saison sèche, vont vers des localités de l'intérieur comme San, Koutiala, Ségou, Bamako, etc, et vers les pays voisins (Burkina Faso, Cote d'Ivoire...) et ceux de l'Europe.

On constate l'arrivée de jeunes pour être recruté à l'usine de la CMDT pendant la période d'égrainage du coton.

4.4 Projection de la population

Tableau N°5 : La Projection de la population de la Commune de Kava à partir du taux d'accroissement de 2,7% donné par le RGPH 1998 est indiquée dans le tableau N°5 ci-après

N°	Localités	Années					
		RGPM 98	2005	2010	2015	2020	2025
1	Kimparana	4018	4526	5168	5901	6738	7694
2	Gnitosso	245	294	329	364	399	434
3	Kampogosso kafono	278	334	374	414	454	494
4	Kampogosso Kangooua	614	733	818	903	988	1073
5	Kampogosso peulh	719	852	947	1042	1137	1232
6	Kampogosso Tiékan	109	130	145	160	175	190
7	Kanouala	381	451	501	551	601	651
8	Tiédiana kafogou	313	369	409	449	489	529
9	Tiédiana Kagoua	156	184	204	224	244	264
10	Tiédiana Kalegué	272	321	356	391	426	461
11	Tiédiana kaniwal	552	657	732	807	882	957
12	Tiédiana Kayelé	226	268	298	328	358	388
13	Tiédiana nonoka	496	581	646	711	776	841
14	Tiédiana n'pogon	298	354	394	431	474	514
15	Tiédiana Zanièkan	499	590	655	720	785	850
16	Tintigué	631	750	835	920	1005	1090

Source : Séminaire Atelier

4.5 Données socio-démographiques

Tableau N°6 Données socio-démographiques de la Commune de Kava

Année	Population			Nombre de ménages	Nombre de Concessions	Personnes par ménage	Ménage par Concession
	Homme	Femme	Total				
1998	6275	6203	12478	2135	1409	5,9	1,5

Source : RGPH 1998

Tableau N°6 bis : Données socio-démographiques de la ville de Kimparana

Année	Population			Nombre de ménages	Nombre de Concessions	Personnes par ménage	Ménage par Concession
	Homme	Femme	Total				
1998	1978	2040	4018	724	452	5,5	1,6

Source : RGPH 1998

4.6 : Structure de la population

Tableau N°7 : La Structure de la population de la ville de Kimparana par l'âge et par sexe est indiquée dans le tableau N°7 ci-après.

AGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
0-4	382	400	782
5_9	300	310	610
10_14	200	230	430
15-19	150	150	300
20-24	136	242	378
25-29	125	130	255
30-34	120	120	240
35-39	116	126	242
40-44	100	110	210
45-49	80	80	160
50-54	50	60	110
55-59	37	40	77
60-64	35	35	70
65-69	30	32	62
70-74	25	30	55
75-79	10	13	23
80+	5	9	14
Total	1901	2117	4018

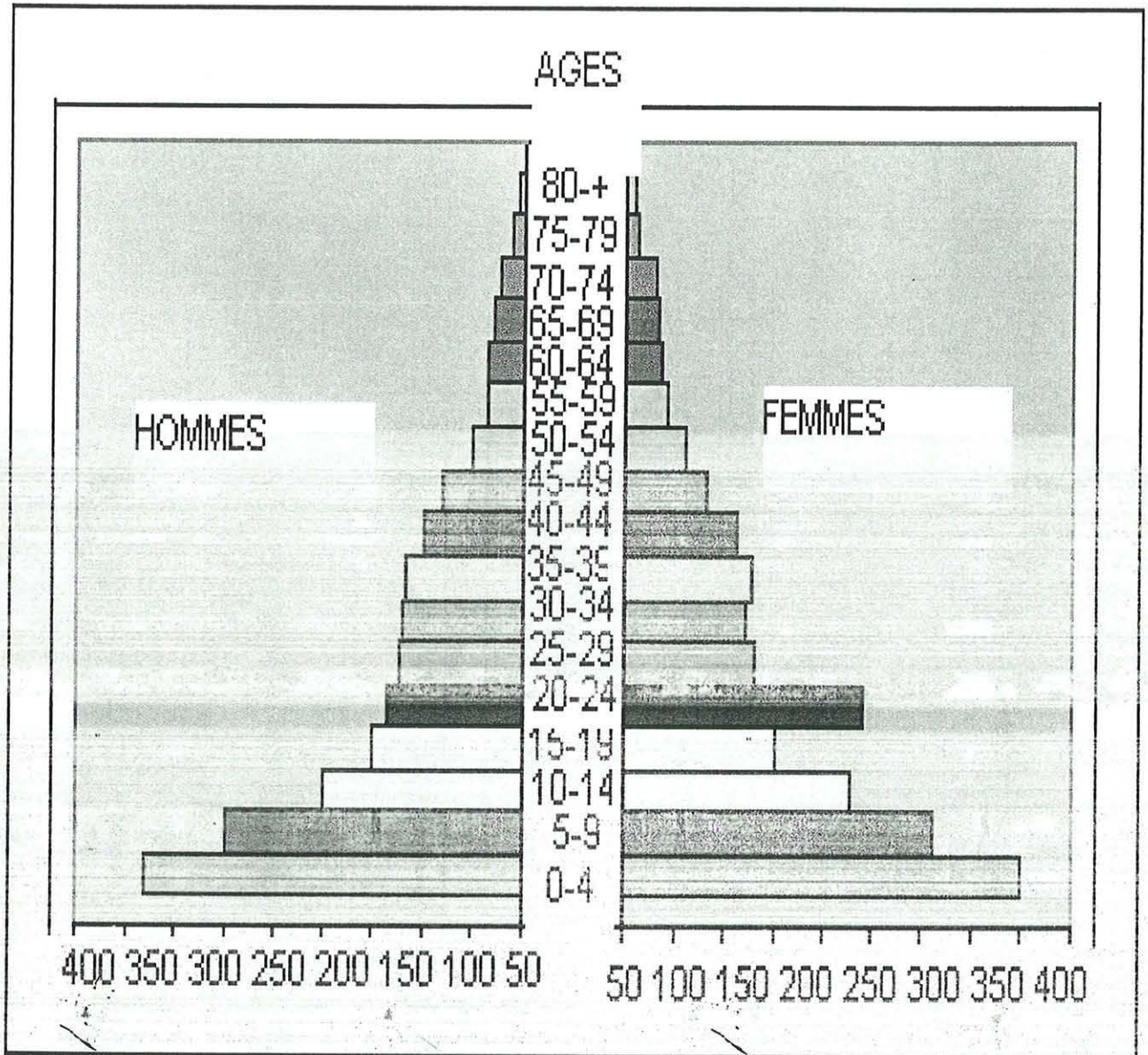
Source : DRPSIAP

Commentaire :

En examinant le tableau ci-dessus, on remarque que la tranche de population comprise entre 0 et 29 ans (2755 personnes tous sexes confondus) représente plus de la moitié de la population totale. Cela montre que la Commune avait une population très jeune. Elle représente environ 68% de la population totale.

- La tranche d'âge de 30 à 59 ans (1039 personnes, moins la moitié des jeunes) représente la population active. Elle représente environ 26% de la population totale.
- Le 3^e âge (tranche de 60 à 80+) représente environ 224 personnes, soit approximativement 6% de la population totale.

Pyramide des âges



V. ECONOMIE

L'activité économique qui repose sur les trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire) dans la commune de Kava connaît un certain dynamisme dû principalement à la position géographique de la commune.

5.1 Secteur primaire

Il repose essentiellement sur l'agriculture et l'élevage.

5.1.1 Agriculture

Activités agricoles : Elles concernent principalement :

- les cultures vivrières : Mil, Sorgho, Maïs, Fonio, et Niébé ;
- les cultures de rentes : coton, arachide, soja, Sésame, et Vanzou.

Le maraîchage commence à prendre de l'ampleur, il est pratiqué en contre saison et concerne principalement les légumes : Salade, Pomme de terre, Gombo, Echalotte, Piment, Carotte, Pastèques, Melon, Aubergine etc.

L'arboriculture y est également pratiquée et concerne les papayes, les bananes, les mangues, les citrons, les goyaves, etc.

Ce secteur occupe environ 65% de la population active.

Les atouts de l'agriculture sont :

- l'appropriation des techniques culturales par les paysans grâce à l'encadrement de la C M D T ;
- le bon niveau d'équipement des paysans (charrues, semoirs) grâce à l'encadrement de la C M D T ;
- l'existence d'organisations paysannes (AV, APC, CPC) ;
- la présence des syndicats de paysans (SYCOR, SYVAC) et de la chambre d'agriculture pour la défense des intérêts des paysans ;
- les possibilités de faire des activités agricoles de contre saison notamment le maraîchage ;
- la présence de magasins de stockage ;
- la production de fumure organique ;
- la rotation des cultures ;
- l'intervention du Centre de Gestion Rural (CGR) auprès des organisations paysannes afin d'améliorer leur gestion financière, de la rendre plus transparente et d'effectuer des contrôles sur les actions de la B N D A.

En dépit de ses atouts, l'agriculture connaît aussi des difficultés qui sont entre autres :

- le coût trop élevé des intrants ;
- la fluctuation du prix du coton au niveau du marché mondial ;
- la mauvaise gestion des récoltes et le bradage des récoltes (céréale, coton) créant une insécurité alimentaire dans la zone en céréale ;
- l'instabilité institutionnelle au niveau de la CMDT ;
- le retard dans l'approvisionnement en intrants ;
- le retard dans le paiement des recettes du coton ;
- l'endettement des paysans auprès de la B N D A à travers les AV. Cela a abouti à la désagrégation de certaines AV avec le système de la caution solidaire.

Production Agricole :

Les productions agricoles durant les cinq dernières années sont indiquées dans les tableaux n°8 ci après :

Tableau N°8 : Productions agricoles de la Commune de Kava de 2000 à 2005

Année \ Variété	2000-2001			2001-2002		
	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha
Coton	1870	2525	1350	1895	2350	1240
Mais	485	728	1500	525	683	1300
Mil	1962	1864	950	2012	1710	850
Sorgho	2248	2203	980	2350	2151	900

Année \ Variété	2002 - 2003			2003 - 2004		
	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement Par kg / ha
Coton	1925	2037	1058	1981	2578	1301
Mais	531	797	1500	543	875	1612
Mil	2058	1976	960	2108	2173	1031
Sorgho	2460	2411	980	2742	2761	1007

Année \ Variété	2004-2005			prévision 2005-2006			Prévision 2006-2007		
	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha	Superficie en ha	Production en Tonne	Rendement en kg / ha
Coton	1954	1936	991	1713	2069	1208	1830	2333	1275
Mais	535	461	862	683	1027	1504	889	1556	1750
Mil	2304	1573	682	2216	2167	978	2280	2200	965
Sorgho	2972	1936	698	2780	2780	1000	2830	2773	980

Source : Zone de production Agricole (Z P A / C M D T) de Kimparana

5.1.2 Elevage

Dans la commune de Kava, l'élevage est dominé par la volaille, viennent ensuite les caprins, les ovins, les bovins, les équins, les assains et les porcins .

L'élevage est pratiqué sous la forme extensive La transhumance est pratiquée par certains éleveurs vers le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire à la recherche de points d'eau permanents et de pâturages.

Tableau N°9 : Effectifs du cheptel 2002- 2003.

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins
Nombre	4669	10327	14000	50	500	200

Source : SLCR / Commune de Kava

Les atouts de l'élevage sont :

- l'existence d'un service d'encadrement, de pharmacies vétérinaires, et d'un climat plus ou moins favorable ;
- l'introduction et l'adaptation d'espèces plus performantes ;
- l'existence d'un marché à bétail et d'un marché à volailles ;
- l'existence d'une aire d'abattage pour la production de viandes, de cuirs et de peaux ;
- l'existence d'une association d'éleveurs et d'emboucheurs.

Les difficultés de l'élevage sont :

- la réduction progressive des pâturages ;
- la migration permanente des éleveurs vers d'autres localités (Sikasso, Burkina Faso, Côte d'Ivoire) entraînant un manque à gagner par rapport à la production de lait et de fumure organique ;
- le caractère extensif de l'élevage ;
- la vente anarchique des produits vétérinaires entraînant un usage abusif par l'automédication ;
- la destruction du couvert végétal par les feux de brousse ;
- la mauvaise gestion des résidus des récoltes ;
- l'insuffisance des parcs de vaccination ;
- le manque de pistes pastorales.

5.1.3 Pêche

Les activités de la pêche ne sont pas développées. Sa pratique se fait pendant l'hivernage dans les marigots de façon individuelle. Les poissons pêchés sont généralement les silures et les carpes.

La pisciculture est pratiquée par quelques personnes et cela de façon traditionnelle.

5.1.4 Ressources forestières

Les ressources forestières sont le bois de chauffage, le bois d'œuvre, le charbon de bois. Il n'existe pas de forêts classées dans la Commune, mais plutôt des bosquets collectifs, et individuels. L'exploitation du charbon de bois est une des principales sources de revenus des populations.

Cette activité fait ressortir cependant certaines faiblesses qui sont :

- l'exploitation abusive des bois ;
- la destruction du couvert végétal ;
- l'insuffisance du bois de chauffage ;
- le manque d'organisation des exploitants ;
- les feux de brousse ;
- le défrichement abusif.

Les principaux produits de la cueillette sont : le karité, le néré, le zaban , la gomme, les raisins et le tamarin. La bonne qualité des bosquets favorise la cueillette.

5.1.5 Ressources fauniques

Elles ne sont pas assez importantes dans la commune, cependant il existe certaines espèces comme les singes, les lièvres, les écureuils, les reptiles, les porc-épics et la faune aviaire (tourterelles, perdrix, pintades sauvages etc....)

Au regard de la faiblesse de ces ressources, la chasse est peu pratiquée.

5.2 Secteur secondaire

5.2.1 Artisanat

L'artisanat est développé dans la commune. Les activités sont diverses et variées. On rencontre des forgerons, des maçons, des bijoutiers, des menuisiers, des tailleurs, des cordonniers, des potiers, des tisserands, des boulangers, etc.

Il n'existe pas d'organisation formelle des artisans. La C M D T a encadré certains forgerons pour les permettre de satisfaire les besoins de la population en matériel agricole.

Les produits de l'artisanat sont : les charrues, les dabas, les pioches, les charrettes, les jarres, les bijoux etc.

5.2.2 Industrie

L'industrie repose essentiellement sur l'usine d'égrainage de coton de la C M D T qui emploie 173 personnes en période d'activité. Les résidus d'égrainage sont souvent utilisés dans les champs sous forme de fumier.

La force du secteur secondaire repose sur la disponibilité des terres cultivables qui constitue un atout favorisant la culture d'autres matières premières en plus du coton pour la création d'autres usines de transformation.

Ce secteur souffre surtout de la rareté des matières premières particulièrement dans le domaine artisanal et la non organisation des artisans.

5.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire se compose des services, du tourisme, du commerce et du transport.

5.3.1 Services

Ce sont les services déconcentrés et décentralisés de l'Etat et les ONG. Les services déconcentrés de l'Etat sont:

Les bureaux du sous préfet, la justice, la gendarmerie, l'ACAER, le SLRC, le CSCOM et le service local de la conservation de la nature. Le service décentralisé est la mairie.

Il n'existe pas d'institution bancaire, cependant on note l'existence d'une caisse de crédit et d'épargne KAFO Jiginè. Le CANEF intervient également à travers son antenne de San.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) qui interviennent dans la commune sont indiquées dans le tableau n°10 ci-après :

Tableau N°10 : ONG intervenant dans la commune

N°	Désignation	Domaine d'intervention
1	AFVP : Association Française pour les Volontaires du Progrès	Education formelle et informelle, hydraulique villageoise, santé, agriculture
2	Word Vision	Education, hydraulique, villageoise, santé, agriculture, environnement, social
3	CGR : Centre de Gestion Rurale	Economie agricole, Education
4	Yéelen Koura	Fourniture d'électricité rurale à base de panneaux solaires
5	BRES : Bureau de Recherche et d'Exploitation	Hydraulique rurale, santé
6	Action Sociale	Hydraulique rurale, santé
7	KENEYA CIWARA	Economie rurale, Education (Alphabétisation, hydraulique rurale, environnement)

Source : Séminaire Atelier

5.3.2 Tourisme

Le tourisme n'est pas développé dans la commune faute de sites touristiques.

5.3.3 Commerce

Le marché de Kimparana est un lieu important d'échange. La foire qui se tient tous les Mercredi est très animée et fréquentée par des commerçants nationaux et étrangers en provenance du Burkina Fasso. Sont commercialisés pendant les jours de foire les produits du terroir constitués des produits agricoles : (mil, fonio, patate, ignames), les produits de cueillette et ramassage (beurres de karité, fruits sauvage...), des produits de l'artisanat (charrue, houe, charrette...) et des produits manufacturés.

5.3.4 Transport

La ville de Kimparana est traversée par les routes nationales n°13 et 14 qui la relie à San, Koutiala et Koury. Elle est reliée aux chefs-lieux des communes voisines (Waki, Kassorola, Kagnague et Karaba) par des pistes.

Le SYNTRUI est représenté à Kimparana.

Le transport à l'intérieur de la commune est assuré par des charrettes.

La circulation est timide, mais très dense le jour de foire (Mercredi)

Le transport inter-urbain est assuré par les gros porteurs et les minis cars en transit.

Il est à noter que la ville ne possède pas de gare routière pour le stationnement des véhicules.

Le parc auto de la ville est constitué de 13 véhicules poids lourd et 7 véhicules poids léger.

Tableau N°11 : Flux Moyens de Véhicules à Kimparana, 2005

N°	Désignation	Véhicules de transport de marchandises		Véhicules de transport en commun	
		Poids lourds 10 à 35 tonnes	Poids léger 10 tonne	35 places	22 places
1	.. Nombre	13	9	.. 7	19
2	Provenance	Sikasso, Segou, San, Koutiala, Bobodioulasso(BF), Bamako.		Sikasso, Segou, San, Sienso	

Source: Enquêtes de terrain.

Tableau N°11 bis : Flux Moyens de transport attelé à Kimparana, 2005

Charrettes attelées	
Anes	cheval
195	153

VI. VOIRIE, RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

6.1 VOIRIE

Elle se compose de trois types: la voirie primaire, la voirie secondaire et la voirie tertiaire.

6.1.1 Voirie primaire

Elle est constituée par les tronçons des routes ci-après :

- la RN13 : en bitume reliant Kimparana à Gnitoussolo en passant par Komiwala. Sa longueur urbaine est de 5380m et son emprise est de 20m ;
- la RN14 : en bitume, elle va de Kimparana à Tiédiana vers Koury. Sa longueur urbaine est de 1358m et son emprise est de 20m ;
- la RL 41 : elle va du marché de Kimparana côté Est à waky. Sa longueur urbaine est de 1292m et son emprise est de 20m.

Tous ces tronçons sont en bon état.

6.1.2 Voirie secondaire

Elle est constituée par les tronçons des routes ci-après :

- la route allant de Kimparana à Kampogosso. Sa longueur urbaine est de 783m et son emprise est de 20m ;
- la route allant de Kimparana à Zaniekan. Sa longueur urbaine est de 1269m et son emprise est de 20m ;
- la route allant de Kimparana à Katiémesso Gnitonso. Sa longueur urbaine est de 913m et son emprise est de 20m.

Ces voies sont dégradées et ont besoin d'un entretien régulier.

6.1.3 -Voirie tertiaire

Elle est constituée par les rues et ruelles à l'intérieur de la ville. Les emprises varient de 6 à 15m. Ce sont des voies non traitées.

6.1.4 Ouvrages d'Art

Les ouvrages d'art existants dans la ville de Kimparana sont :

- le pont au niveau de Tiédiana sur la RN14 ;
- les trois (3) ponts sur le tronçon de la RN13 qui traverse la ville ;
- un ouvrage de retenue d'eau ;
- deux (2) radiers en béton en mauvais état sur le collecteur naturel (marigot).

6.2 RESEAUX DIVERS

6.2.1 : Réseau d'Alimentation en Eau Potable

Il n'existe pas de réseau d'adduction d'eau. Il existe neuf (9) forages dans la ville dont Cinq (5) sont munis de pompes manuelles. Ces forages sont répartis comme suit :

- un au niveau du 1^{er} cycle B ;
- un au niveau du 1^{er} cycle A ;
- un au niveau des deux Seconds cycles ;
- un au niveau du CSCOM ;
- un au domicile du Sous Préfet ;
- trois (3) forages au niveau de la C M D T dont un non fonctionnel ;
- un au niveau du marché à volaille.

Il existe également des puits à grand diamètre et des puits traditionnels à travers la ville.

6.2.2. Réseau d'électricité

Le réseau d'électricité couvre seulement les quartiers de Hèrèmakono et Djafougala. L'électricité est fournie par la Société des Services Décentralisés (SSD) qui compte 82 abonnés. La source d'alimentation est l'énergie solaire. Le tarif mensuel varie de 3815 à 9000 Fcfa selon la puissance souscrite.

6.2.3 Réseau de Télécommunications et Poste

La ville ne dispose pas d'un central téléphonique.

Il existe un relais SOTELMA composé de 33 lignes dont 31 lignes sont opérationnelles. Il y a six (6) cabines publiques. Les plaques solaires servent de source d'énergie.

Il n'existe pas de service postal à Kimparana. Les courriers sont déposés chez le Sous Préfet par les transporteurs.

Il existe à Kimparana Cinq (5) RAC, répartis comme suit:

- un RAC au niveau du Bureau du sous Préfet ;
- un RAC au CSCOM ;
- un RAC à la Gendarmerie ;
- un RAC à la C M D T ;
- un RAC à l'A F V P (Association Française des Volontaires du Progrès).

Il existe deux (2) radios libres couvrant toutes les localités à Hèrèmakono: La Radio Sé DEMBELE avec un rayon d'écoute de 20 km et la Radio Royale avec un rayon d'écoute de 12 km. Ces radios sont en bon état.

6.3 ENVIRONNEMENT

6.3.1 Assainissement

- **Drainage des Eaux Pluviales**

L'écoulement des eaux se fait suivant la pente du terrain naturel du Sud vers le Nord.

Il existe un seul collecteur artificiel le long de la RN13 du côté Est qui va du Palais de justice à la sortie de San sur une distance d'un (1) km environ.

Un collecteur naturel (marigot) situé du côté Ouest de la ville complète le réseau actuel de drainage des eaux, sa longueur est d'environ 4 km.

Les ruelles et rues à l'intérieur des quartiers jouent le rôle de caniveaux vers les deux collecteurs, ce qui explique leur dégradation.

- **Evacuation des déchets liquides**

- ✓ **Eaux Usées :**

Elles sont déversées dans les rues sans traitement. Il n'existe aucun puisard au niveau des latrines, ni de lavoir dans les concessions excepté certains bâtiments administratifs.

- ✓ **Excrétas**

Les latrines sont vidées à ciel ouvert derrière les concessions provoquant des nuisances. Les produits après assèchement sont transportés dans les champs pour servir de fumure organique.

- **Evacuation des déchets Solides**

Il n'existe ni dépôt de transit, ni décharge finale ni G I E pour le ramassage des ordures. Les ordures ménagères sont déposées dans les rues ou à l'intérieur des concessions avant d'être acheminées dans les champs comme fumure organique.

Il existe des dépôts anarchiques à l'intérieur de la ville et au niveau du marché, de même on constate une prolifération des déchets plastiques à travers la ville.

Il existe des incinérateurs au niveau du C S COM et du dispensaire de la Mission pour la gestion des déchets Bio- médicaux.

6.3.2 Situation de l'Ecosystème

La végétation est de type Sahélo – soudanaise. Les pratiques culturelles, les défrichements abusifs, les feux de brousse et le surpâturage ont des effets néfastes sur cette végétation. Le tapis herbacé est discontinu dans la Commune.

La pratique des cultures intra domiciliaire et le garde abusive des animaux dans les concessions sont des pratiques courantes.

Kimparana est située dans la zone C M D T. L'utilisation des pesticides est une pratique courante. Il existe un stock important de pesticides obsolètes (périmés) dans des Conteneurs au niveau de l'usine qui attendent leur évacuation en vue d'une élimination.

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS

Les différents types d'équipements existants dans la ville de Kimparana sont : les équipements administratifs, scolaires, socio-sanitaires, commerciaux, sportifs, culturels, cultuels et de sécurité.

7.1 Equipements administratifs

Les équipements administratifs existants dans la ville de Kimparana sont indiqués dans le tableau n°12 ci-après :

Tableau N°12 : Equipements administratifs

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie	Matériaux	Etat physique	Observation
1	Bureaux du sous préfet	Hérémakono	1959	3 ha	Semi – Dur	Mauvais	Non clôturé
2	Justice	Hèrémakono	1997	135m ²	Dur	Bon	En location
3	Mairie	Hérémakono	2001	238m ²	Dur	Bon	Clôturée
4	CSPR	Hèrémakono	1980	238m ²	Du	Bon	Clôturée
5	Poste médical	Hèrémakono	1980	72m ²	Dur	Bon	Non clôturé
6	Poste forestier	Hèrémakono	1991	500m ²	Dur	Bon	Non clôturé
7	ACAER	Hérémakono	Non déterminée	Non déterminée	Semi – Dur	Bon	Non lôturée
8	SLRC	Hérémakono	Non déterminée	Non déterminée	Semi – Dur	Bon	Non lôturée

7.2 Equipements scolaires

L'enseignement scolaire est dispensé dans les établissements publics et communautaires (CED, medersa).

7.2.1 Enseignement préscolaire

Il existe un seul jardin d'enfants à Kimparana. Les informations sur ce jardin d'enfants sont indiquées dans le tableau n°13 ci-après :

Tableau N° 13 : Données sur le jardin d'enfants

N°	Désignation	Localisation	Année de Construction	Surface	Matériaux	Etat
1	Jardin d'enfant	Hérémakono	2003-2004	375m ²	Dur	Bon état

Source : Directeur- Coordinateur de la Commune de Kava

7.2.2 Enseignement fondamental

Les établissements de l'enseignement fondamental sont constitués par sept (7) écoles de 1^{er} cycle, une (1) medersa et deux (2) CED. Les informations sur ces établissements sont indiquées dans le tableau n°14 ci-après :

Tableau N°14 : Equipements de l'enseignement fondamental.

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Surface en ha	Matériaux	Etat physique	Effectif Elèves	Effectif Enseig	Observations
1	Kampegosso 1er cycle	Kampegosso	1995	2	Dur	Bon	337	6	Non clôturé
2	Tindigué 1er cycle	Tin digué	2001	2	Dur	Bon	238	5	Non clôturé
3	Tie Diana Tami Chan 1er cycle	Tie Diana Tamichan	1996-1997	3	Dur	Mauvais	220	4	Non clôturé
4	Tiédiانا Kalegué 1 ^{er} cycle	Tiédiانا Kafegué	1999	1	Banco	Mauvais	115	2	Non clôturé
5	Tiédiانا N'Pogon 1 ^{er} cycle	Tiédiانا .M'pogon	2002	3	Dur	Bon		3	Non clôturé
6	Kimparana 1er cycle A	Hérémakono	1954	1	Dur	Bon	709	8	Clôturé
7	Kimparana 1er cycle B	Hérémakono	1997	3	Dur	Bon		3	Non clôturé
8	C E D	Koromorosso	2002	1	Banco, tôle	mauvais			Non clôturé
9	C E D Don	Djafougala	2005	1	Banco, tôle	mauvais			Non clôturé
10	Ayatoul-Islami ya Medersa	Heremakono	1982	1	Banco	mauvais			Non clôturé
11	2 ^{ème} cycle 1	Hérémakono	2001	2	Dur	Bon	280	7	Non clôturé
12	2 ^{ème} cycle 2	Hérémakono	2001	2	Dur	Bon	178	6	Non clôturé

Source : Directeur Coordinateur de la Commune de Kava

7.3 Equipements socio- sanitaires

Les informations sur les équipements socio- sanitaires publics existants dans la ville sont indiquées dans le tableau n°15 ci – après :

Tableau N°15 : Informations sur les équipements socio-sanitaires publics

N°	Désignation	Localisation	Année de Construction	Superficie en m ²	Matériaux	Etat physique	Nbre de lits	Nbre de personnel	Observations
1	C S C O M	Hérémakono Est Belekane	1980	1400m ²	Dur	Bon	8	6	
2	Dispensaire Mission Catholique	Hérémakono Ouest	1952	600m ²	Dur	Bon	6	6	
3	Dispensaire CMDT	Djafougala (C M D T)	1961-1962	300m ²	Dur	Bon	2	1	Dans l'enceinte de l'usine de la CMDT
4	Pharmacie Populaire	Hérémakono		16m ²	Dur	Bon	-	2	En location

Source : Séminaire atelier

7.4 Equipements commerciaux

Les informations sur les équipements commerciaux existants dans la ville sont indiquées dans le tableau n°16 ci-après :
Tableau N°16 : Informations sur les équipements commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Année de Construction	Superficie en ha	Matériaux	Etat physique	Observations
1	Marché	Kimparana	1952	2	Longueur en tôle	Bon	
2	Marché à volaille	Kimparana	2005	0,450	Dur	Bon	
3	Marché à Bétail	Kimparana Bélékan	2005	1	Dur	Bon	
4	CAFO Djigui	Kimparana	2005	0,20	Dur	Bon	
5	Station Service	Djafoukala	-	0,08	Dur	Bon	en construction et l'autre en mauvais état
6	Parc de Vaccination	Kimparana	1955	1	banco	Moyen	Ciôture dégradée
7	Aire d'abatage	Kimparana	-	-	-	Mauvais	Non aménagé

Source : Séminaire atelier

7.5 Equipements sportifs et culturels

Les informations sur les équipements sportifs et culturels existants dans la Ville sont indiquées dans le tableau n°17 ci-après :
Tableau N°17 : Informations sur les Equipements culturels et sportifs

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Surface en ha	Matériaux	Etat physique	Observations
1	Maison des Jeunes	Kimparana	1965	0,2 ha	Dur		
3	Bibliothèque	Kimparana	2003	0,02ha	Dur	Bon	
	Terrain de Sport	Kimparana	1970	2ha	-	-	Non aménagé

Source : Séminaire atelier

7.6 Equipements culturels

Les informations sur les équipements culturels existants dans la ville sont indiquées dans le tableau n°18 ci-après :
Tableau N°18 : Informations sur les équipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie en ha	Matériaux	Etat physique	Observations
1	Mosquée du Vendredi	Hérémakono	1966	0,33ha	Dur	Bon	-
2	Mosquée	Hérémakono	1998	0,05ha	Banco	Mauvais	-
3	Mosquée	Hérémakono	1960	0,045ha	Banco	Mauvais	-
4	Mosquée	Hérémakono	1962	0,04ha	Banco	Mauvais	-
5	Mosquée	Noumoussokala	2004	0,05ha	Dur	Bon	Pas de clôture
6	Eglise Protestante	Hérémakono	1950	2ha	Dur	Bon	-
7	Eglise Catholique	Hérémakono	1952	5ha	Dur	Bon	-
8	Eglise Catholique	Katiémisso	-	0,01ha	Dur	Bon	-
9	Un cimetière pour la mission Catholique	Dans la cour de la mission	1952	0,5ha			-clôturé
10	Cimetière Gnonkolosso	Gnonkolosso	-	-	-	-	Pas de clôture
11	Cimetière Noussokala	Noumoussokala	-	-	-	-	Pas de clôture

Source : Séminaire atelier

Nota Benne : il existe cinq lieux de culte à travers la ville de Kimparana qui sont

- Tourougéré à Gnitoulosso ;
- Taa tan à Marka Sokala ;
- Gna et Spré Nataa à Korommorosso ;
- Gna – Katigué – Djiné à sirakorosso ;
- Katigué à Noumoussokala.

7.7 Equipements de sécurité

Les informations sur les équipements de Sécurité existants dans la ville sont indiquées dans le tableau n°19 ci-après :

Tableau N° 19 : Informations sur les équipements de sécurité

N°	Désignation	Localisation	Date de construction	Superficie en ha	Matériaux	Etat physique	Observations
1	Gendarmerie	Koromorosso	1969	0h5a	Semi dur	Mauvais	Bâtiment appartenant à la DNR
2	Maison d'arrêt	Belekan	2000	0h75a	Dur	Bon	

Source : Séminaire atelier

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

I. ZONAGE

1.1 ZONES D'HABITAT

1.1.1 Zones d'habitat existantes

Il est prévu :

- la restructuration des quartiers Hèrèmakono, Fokaye et Koromorosso.
- la densification et la viabilisation des quartiers Nafosso, Noumoussokala, Katiemesso et Diafougala.

1.1.2 Futures zones d'habitat

Les besoins en espace sont déterminés en fonction :

- du nombre de personnes par ménage qui est de 5,5 ;
- du nombre de ménages par concession qui est de 1,6.
- de la taille moyenne des parcelles qui est de 400m² (20m x 20m)
- de la balance du territoire qui donne 58% de l'espace pour les parcelles d'habitation et 42% pour la voirie, les équipements et les espaces verts.

Population additionnelle de 2006 à 2025 : 7694 – 4526 = 3168 habitants

En tenant compte du futur transfert de la Direction Régionale de la CMDT de SAN à Kimparana, il y'aura une population induite à loger qui est estimée forfaitairement à 10% de la population totale soit :

$$\frac{3168 \times 10}{100} = 316,8 = 317 \text{ personnes}$$

Population additionnelle de 2006 à 2025 : 3168 + 317 = 3485 habitants

$$\text{Nombre de ménages : } \frac{3485}{5,5} = 633,63 = 634 \text{ ménages}$$

$$\text{Nombre de concession } \frac{634}{1,6} = 396,25 = 397 \text{ concessions}$$

Besoin en superficie pour les parcelles d'habitation (58% de la superficie totale) :

$$400 \times 397 = 156\,800 \text{ m}^2 \text{ soit } 15 \text{ ha } 88 \text{ a.}$$

Besoin en superficie pour la voirie, les équipements et les espaces verts (42% de la superficie totale) :

$$\frac{156\,800 \times 42}{58} = 114\,993,1 \text{ m}^2 \text{ soit } 11 \text{ ha } 50 \text{ a.}$$

Besoin en superficie pour l'habitat :

$$15 \text{ ha } 88 \text{ a} + 11 \text{ ha } 50 \text{ a} = 27 \text{ ha } 38 \text{ a.}$$

Tableau n° 20 : Récapitulatif des besoins en superficie pour l'habitat:

N°	Désignation	Superficie (ha)
1	Besoins pour habitations	15 ha 88a
2	Besoins pour Equipements, espace vert et Voirie	11 ha 50 a
3	Total	27 ha 38a

Cette superficie serait programmée en 2 types d'habitat :

- Habitat administré : 70% soit 19ha 17a
- Habitat planifié : 30% soit 8ha 21a

Les futures zones d'habitat d'une superficie de 27 ha 38 a sont localisées comme suit :

- une (1) zone à Nofosso au Nord de la ville d'une superficie de 3 ha ;
- trois (3) zones à l'Ouest de la ville dans les quartiers de Hèrèmakono (9 ha), Katiemesso (8 ha 38 a) et Diafougala (2 ha) ;
- une (1) zone à l'Est de la ville à Dokodala d'une superficie de 5 ha.

Ce sont les zones programmées pour recevoir les habitations de la population additionnelle à loger d'ici 2025

1.2 ZONES D'ACTIVITES

1.2.1 Zone de bureaux

En plus de l'aménagement et de la densification de la zone existante, il est prévu une nouvelle zone de 39 ha au Nord de la ville

1.2.2 Zone scolaire

Une zone scolaire de 10 ha est prévue à l'Est du quartier Sirikorosso.

1.2.3 Zone commerciale

Elle est prévue au Sud de Dokodala à environ 400m de la RN 13 et couvre une superficie de 9 ha.

1.2.4 Zone industrielle

Elle est prévue au Sud-Ouest de la ville à 300m de la RN 13 et couvre une superficie de 43 ha.

1.2.5 Zone artisanale

Elle est prévue au Nord de la zone industrielle et couvre une superficie de 6 ha.

1.2.6 Zone d'hydrocarbures

Elle est prévue au Nord de la zone industrielle et couvre une superficie de 7 ha.

1.2.7 Zone maraîchère

Elle est prévue tout le long du marigot sur une superficie de 20 ha.

1.2.8 Zone des garages

Elle est prévue à l'Est de la zone industrielle et couvre une superficie de 3 ha.

1.2.9 Zone de douanes et d'entrepôts

Elle est prévue entre la RN 13 et la RN14 au Sud de la ville. Sa superficie est de 12 ha.

1.2.10 Zone militaire

Il est prévu une zone militaire de 32 ha à Diafougala au Sud-Est de la ville.

1.2.11 Zone de recasement

Il est prévu une zone de recasement de 12 ha au Sud-Ouest du marigot au Sud de Katiemesso.

1.3 ARMATURE VERTE

Il est prévu une bande verte de 100m de large tout autour de la ville. En dehors de cette ceinture verte, Il faut noter l'existence du verger de Adama COULIBALY dans le village de Kampokosso Kafono d'une superficie de 5, 5 ha environ et d'une forêt classée à l'Ouest de Nofosso d'une superficie de 15 ha environ.

1.4 RESERVES FONCIERES

Il est prévu une (1) réserve foncière d'une superficie de 31 ha dont 24 ha à l'Ouest de Koromorosso, 5 ha à Nofosso au Nord de la ville et 2 ha au Nord de la zone artisanale.

II. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT

2.1 VOIRIE

2.1.1 Maillage

Le maillage se compose de ceinture périphérique, de pénétrantes urbaines et de voies de liaisons inter quartiers.

2.1.2 Voies à aménager : les informations relatives aux voies à aménager sont indiquées dans le tableau n°21 ci-après :

Tableau n°21 : Voies à aménager

N°	Désignation	Début	Fin	Localisation	Longueur (m)	Emprise (m)
1	Voie K	RN 13	Rocade Est	Hèrèmakono	1292	12
2	Voie L	RN 13	Voie D	Noumoussokala	630	12
3	Voie M	RN 13	Voie C	Katièmesso	1021	12
4	RN 13	Rocade Nord	Rocade Sud	Kimparana	5380	20
5	RN 14	RN 13	Rocade Est	Diafoukala	1358	20
6	RN 41	RN 13	Rocade Est	Flakin	1269	20
11	Longueur totale des voies à aménager :				10 950 ml	

2.1.3 Voies à créer : les informations relatives aux voies à créer sont indiquées dans le tableau n°22 ci-après :

Tableau n°22 : Voies à créer

N°	Désignation	Début	Fin	Localisation	Longueur (m)	Emprise (m)
1	Voie A	Voie de ceinture		Autour de la ville	12 000	50
2	Voie B	Rocade Ouest	Rocade Est	Gnonkolosso-Diafoukala	2482	50
3	Voie C	Rocade Ouest	Voie B	Katièmouso	1343	50
4	Voie D	Rocade Ouest	Voie C	Katièmouso-Noumoussokala	2455	30
5	Voie E	RN 13	Rocade Est	Dokodala	1500	30
6	Voie F	RN 13	Rocade Est	Dokodala	1585	30
7	Voie G	Voie E	Voie I	Dokodala-Belekan-Filakin	1528	30
8	Voie H	Voie I	Rocade Est	Sirikorosso	657	30
9	Voie I	RN 13	Voie G	Hèrèmakono	378	30
10	Voie J	Rocade Ouest	Rocade Est	Noumoussokala	1096	30
11	Longueur totale des voies à créer :				25 024 ml	

2.1.4 Ouvrages d'art

Le réseau de voirie dont la création a été proposée plus haut nécessite la construction d'un certain nombre d'ouvrages à savoir :

- un pont à Katièmesso ;
- un second pont au niveau du collecteur entre Koromorosso et Katièmesso ;
- un pont au niveau du collecteur à Noumoussokala.

Il est prévu également la construction ou l'aménagement de points de retenue d'eau permettant la pratique de la riziculture pendant la saison des pluies, et le maraîchage pendant une bonne partie de l'année.

2.2 RESEAUX DIVERS

2.2.1 Alimentation en eau potable

Il est prévu la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau potable.

2.2.2 Electrification

Il est prévu le renforcement de la capacité de production et de desserte de la Société des Services Décentralisé (S.S.D) afin de satisfaire les besoins actuels et futurs de la ville.

2.2.3 Télécommunications et poste

Il est prévu :

- la construction d'un central téléphonique et d'un bureau de poste ;
- la construction d'une station TV / FM pour améliorer la qualité des images T.V.

2.3 ENVIRONNEMENT

2.3.1 Assainissement

Drainage des eaux pluviales

Il est prévu l'aménagement des collecteurs naturels dans la ville et la création d'un collecteur au coté extérieur de la rocade. Des caniveaux sont prévus le long des voies primaires et secondaires dans la ville.

Collecteur à créer : Il s'agit du collecteur qui longe la rocade. Sa longueur est de 12000m.

Collecteurs à aménager: l'aménagement concernera :

- le lit du marigot sur toute sa longueur 4000m ;
- le collecteur qui va vers San sur une distance de 2 km environ.

Caniveaux à créer : Se sont:

- le caniveau I qui part de la rocade à l'Est de la Zone Industrielle et rejoint le marigot.
- les caniveaux II, III et VII orientés Est - Ouest qui drainent de la rocade à l'Est vers le marigot.
- le caniveau IV orienté Nord - Sud qui draine du caniveau II à la rocade au Nord - Est.
- le caniveau V reliant les deux cotés de la rocade draine d'Ouest en Est.
- le caniveau VI à l'Ouest du marigot qui relie le quartier Katiemesso et Noumoussokala draine du Sud au Nord.
- le caniveau VIII qui relie le caniveau IV à la RN 13 et draine d'Est en Ouest.

Evacuation des déchets liquides : Il est prévu :

- la construction dans chaque famille des ouvrages d'assainissement individuels (latrine, puisard, lavoir) ;
- la réalisation de fosses septiques ou tout autre système de traitement des eaux usées conformément à la réglementation en vigueur) pour les édifices publics et les constructions à usage commercial et/ou industriel.
- la dotation de la ville en camions spiros pour l'évacuation des boues de vidange

Evacuation des déchets solides

Il est prévu :

- la dotation de tous les centres de santé et C.S.COM en incinérateur ;
- la dotation de toutes les familles en poubelles ;
- la création de G.I.E d'assainissement pour l'enlèvement des ordures ;
- la construction de sept (7) dépôts de transit d'une superficie de 10x10m chacun ;
- la construction d'une décharge finale de 10ha vers le Sud - Ouest à au moins 2 Km ; hors de la ville. Le choix du site doit faire l'objet d'une étude.
- une vaste campagne d'I.E.C.(Information Education Communication) ou de C.C.C. (Communication pour un Changement de Comportement) en vue d'une bonne gestion des déchets solides, liquides, et de l'utilisation rationnelle des pesticides.

2.3.2 Préservation de la nature :

Il est prévu :

- la création de bosquets ;
- l'aménagement des espaces verts ;
- la réalisation de plantations péri-urbaines (ceinture verte) ;
- la mise en défens ;
- la lutte contre les feux de brousse et le surpâturage;
- la vulgarisation des foyers améliorés ;
- l'encouragement de la régénération naturelle des espèces ;
- la suppression du parc à bétail à l'intérieur de la ville ;
- le renforcement des mesures de contrôle de l'utilisation des pesticides.

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES

3.1 Equipements administratifs

Les actions à mener sur les équipements administratifs sont indiquées dans le tableau n°23 ci-après.

Tableau N°23 : Equipements Administratifs

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	Bureaux du sous-préfet	Ancienne zone de bureaux	2ha	Réhabilitation
2	Justice	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction
3	Hôtel de ville +voirie	Ancienne zone de bureaux	1ha50a	Construction
4	Antenne du SLCN	Ancienne zone Adm.	2ha	Construction
5	Bureaux SLRC	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction
6	Bureaux ACAER	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction
7	Service local assainissement	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction
8	Service local des transports	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction
9	Perception	Nouvelle zone de bureaux	0ha25a	Construction

3.2 Equipements socio - sanitaires

Les actions à mener sur les équipements socio - sanitaires sont indiquées dans le tableau n°24 ci-après.

Tableau N°24 : Equipements socio - sanitaires

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Action à mener
1	CSCOM	Hèrèmakono	0,33 ha	Réhabilitation
2	CSCOM	Tiédiana	0,25 ha	Construction

3.3 Equipements Scolaires

Les actions à mener sur les équipements scolaires sont indiquées dans le tableau n°25 ci-après.

Tableau N°25 : Equipements scolaires

N°	Désignation	Superficie (en ha)	Localisation	Action à mener
1	Second cycle	2 ha	Diafougala	Construction
2	Premier cycle	2 ha	Hèrèmakono	Construction
3	Premier cycle	2 ha	Hèrèmakono	Construction
5	Second cycle	2 ha	Hèrèmakono	Construction
7	Second cycle	2 ha	Hèrèmakono	Construction

3.4 Equipements Commerciaux

Les actions à mener sur les équipements commerciaux sont indiquées dans le tableau n°26 ci-après.

Tableau n°26 : Equipement commerciaux

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Actions à mener
1	Centre commercial	Nouvelle zone commerciale	9 ha	Construction
2	Marché à volailles	Commerciale	0,6 ha	Clôture
3	Marché à bétail	Ancienne zone Adm. à Hèrèmakono	1 ha	Transfert
4	Institution financière	Nouvelle zone de bureaux	0,25 ha	Construction
5	Banque de céréales	Zone commerciale	1ha	Construction
6	Abattoir	Zone industrielle	1 ha	Construction

3.5 Equipements Sportifs et Culturels

Les actions à mener sur les équipements Sportifs et culturels sont indiquées dans le tableau n°27 ci-après.

Tableau n°27 : Equipements sportifs et culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en ha)	Actions à mener
1	Terrain de sport	Ancienne zone Adm.	1,3 ha	Aménagement
2	Centre culturel	Complexe sportif	0,25 ha	Création
3	Bibliothèque	Ancien emplacement	0,60 ha	Aménagement

3.6 Equipements Culturels

Les actions à mener sur les équipements culturels sont indiquées dans le tableau n°28 ci-après.

Tableau N°28 : Equipements culturels

N°	Désignation	Localisation	Superficie (en ha)	Actions à mener
1	Lieux de cultes animistes	A travers la ville	-	Conservation,
2	Mosquée de vendredi	Hèrèmakono	3	Clôture
3	Mosquée	Hèrèmakono	9	Construction
4	Cimetière	Diafoukaia	21	Réhabilitation
5	Cimetière	Gnokolosso	11	Création
6	Cimetière	Noumoussokala,	19	Clôture

3.7 Equipements de Défense et de Sécurité

Les actions à mener sur les équipements de défense et de sécurité sont indiquées dans le tableau n°29 ci-après :

Tableau N°29 : Equipements de Défense et de sécurité

N°	Désignation	Localisation	Surface	Actions à mener
1	Gendarmerie	Gnonkolosso	3,5 ha	Construction
2	Commissariat de police	Nouvelle zone de bureaux	5 ha	Construction,
3	Camp de surveillants de prison	Hèrèmakono	4,5 ha	Construction
4	Maison d'arrêt	Bélékan	1 ha-	Réhabilitation
5	Camp militaire	Zone militaire	32 ha	construction

IV ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA

L'évaluation du présent schéma porte sur l'estimation des coûts des actions prioritaires à mettre en œuvre dès l'approbation par le Gouvernement du SDU. Ces actions sont :

- les études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (PUS) ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones d'habitat, d'activités et de grands équipements ;
- la délimitation, le bornage et le nettoyage de emprises de voies ;

N°	Désignation	U	Qtés	PU (millions Fcfa)	Montant (millions Fcfa)
1	Plan d'urbanisme sectoriel (PUS)	U	2	25	50
2	Délimitation, bornage et immatriculation des zones d'activités et espaces pour les grands équipements	ha	13458	0,15	201, 87
3	Délimitation et bornage des voies y compris le dégagement de leurs emprises	Km	24,65	0,5	12,325
4	TOTAL				264, 195

Le coût des actions prioritaires est estimé à Deux Cent Soixante Quatre Millions Cent Quatre Vingt Quinze Mille Francs CFA (264 195 000) francs CFA réparti comme suit :

- Etat : 211 356 000 F CFA soit 80%.
- Commune de Kava : 52 839 000 F CFA soit 20%.

Le coût total du SDU sera évalué lors de l'élaboration des PUS

V. STRATEGIES D'APPLICATION

Pour atteindre les objectifs du SDU, quatre (4) grandes stratégies ont été dégagées :

- une stratégie foncière ;
- une stratégie institutionnelle ;
- une stratégie sectorielle ;
- une stratégie financière.

5.1 Stratégie Foncière

Pour la mise en œuvre du SDU en matière foncière, il est prévu :

- de procéder au bornage et à l'immatriculation de toutes les zones et espaces ;
 - de procéder à la viabilisation des zones à bâtir avant toute attribution ;
 - de respecter scrupuleusement la vocation des zones et espaces.
- de respecter les dispositions des textes réglementant le foncier, l'urbanisme, la construction et l'environnement.

5.2 Stratégie Sectorielle :

La stratégie sectorielle consiste à diviser l'espace urbain en zones d'études pour l'élaboration des Plans d'Urbanisme sectoriels (PUS) ou zone de PUS. A Kimparana sont retenues deux (2) zones de PUS.

5.2.1 Zone de PUS N°1

La zone de PUS N°1 est constituée des quartiers Noumousso, Katièmesso, et l'Ouest de Gnokolosso. Elle couvre une superficie de 342ha et concerne tout l'Ouest de la ville à partir du marigot.

5.2.2 Zone de PUS N° 2

La zone de PUS N°2 est constituée des quartiers Sirikorosso, Hèrèmakono, Flakin, Belekan, Koromorosso, Dokodala, Diafoukala et l'Est de Gnokolosso. Elle concerne toute la partie Est de la ville à partir du marigot elle couvre une superficie de 532ha.

5.3 Stratégie Institutionnelle :

Il se sera mis au niveau local un comité de suivi de la mise en œuvre du SDU. Ce Comité qui sera présidé par le Préfet, comprendra :

- le Maire et deux Conseillers ;
- le représentant du Conseil de Cercle ;
- les chefs de quartiers ou leurs représentants ;
- les responsables des services techniques intéressés par la gestion de l'espace ;
- toute personne ressource dont les compétences peuvent être sollicitées.

Au niveau national, il y'a le Comité National d'évaluation Technique des SDAU/SSAU.

5.4 Stratégie Financière

Pour la mise en œuvre du SDU, la Commune doit augmenter sa capacité d'investissement à travers :

- l'appui de l'Etat ;
- le jumelage ou la Coopération Décentralisée ;
- l'augmentation des recettes fiscales par une meilleure détermination de l'assiette fiscale.

L'appui de l'Etat est aussi sollicité pour la mise en œuvre des actions à court terme à savoir :

- les études de détail ;
- la délimitation, le bornage et l'immatriculation des zones et des espaces pour les grands équipements ;
- la délimitation et le bornage des voies.

Le coût des actions prioritaires est estimé à Deux Cent Soixante Quatre Millions Cent Quatre Vingt Quinze Mille Francs CFA (264 195 000) francs CFA réparti comme suit :

- Etat : 211 356 000 F CFA soit 80%.
- Commune de Kava : 52 839 000 F CFA soit 20%.

Le coût total du SDU sera évalué lors de l'élaboration des PUS

5.3 Assainissement				
5.3.1	Acquisition de matériel			
5.3.2	Réalisation dépôt de transit			
5.3.3	Réalisation de la décharge finale			
5.3.4	Drainage eaux pluviales			
5.3.5		Drainage eaux usées		
5.4 Actions Environnementales				
5.4.1	Aménagement du marigot			
5.4.2	Campagne IEC			
VI. EQUIPEMENTS PROGRAMMES				
6.1 Equipements administratifs				
6.1.1	Réhabilitation des Equipements Administratifs			
6.1.2		Réalisation d'Equipements Administratifs		
6.2 Equipements scolaires				
6.2.1	Réhabilitation d'Equipements Scolaires			
6.2.2		Construction d'Equipements Scolaires		
6.3 Equipements socio -sanitaires				
6.3.1	Réhabilitation d'équipements socio -sanitaires			
6.3.2		Construction d'équipements socio -sanitaires		
6.4 Equipements culturels				
6.4.1	Construction de Cimetières communaux			
6.4.2		Réhabilitation de Mosquées		
6.4.3			Réhabilitation lieux de culte	
6.5 Equipements de défense et de Sécurité				
6.5.1	Camp des Gardes	Camp de Gendarmerie	Maison d'Arrêt	
6.5.2			Protection civile	
6.5.3			Camp militaire	
6.5.4				
6.6. Equipements sportifs				
6.6.1	Aménagement des terrains de sports.			
6.6.2			Complexe sportif	
6.7 Equipements touristiques et loisirs				
6.7.1	Campement pour hébergement			
6.7.2		Construction d'hôtels		
6.8 Equipements marchands				
6.8.1	Aménagement des équipements marchands			
6.8.2			Aménagement des équipements marchands	

VII. RECOMMANDATIONS

Les recommandations portent sur les actions suivantes :

- Promouvoir et dynamiser le système de jumelage dans la région;
- Encourager l'installation des structures de micro finance;
- Encourager et soutenir les actions des ONG;
- Aménager les pistes reliant la ville de Kimparana aux autres villages de la Commune et des Communes voisines;
- Promouvoir le développement des villages par la réhabilitation, la création et la construction d'infrastructures et d'équipements de base (Education, santé, eau potable, assainissement, sport et culture).

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Décision portant ouverture des enquêtes préalables

Annexe 2 : Procès Verbal de délibération du Conseil Municipal.

Annexe 3 : Décision d'Approbation du PV de délibération du Conseil Municipal.

Annexe 4 : Liste des participants au séminaire atelier.

Annexe 5 : Liste des sigles et abréviations.

Annexe 6 : Bibliographie

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES
LOCALES

REGION DE SEGOU

Cabinet du Gouverneur

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple, Un But, Une Foi

DECISION N° 290 GRS - CAB - CAEF

Le Gouverneur de la Région de Ségou

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 00 - 027 /P - RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02 - 008 du 12 Février 2002

Vu la Loi N° 02 - 0016 / du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme

Vu le Décret N° 04 - 607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu le Décret n° 95 - 210 / PM - RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

DECIDE :

Article 1 : Les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kimparana sont déclarées ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision

Article 2 : Est concernée par lesdites enquêtes la Commune Rurale de Kimparana.

Article 3 : Les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques et sociaux et les populations des aires concernées sont invités à prêter leur concours à la réussite des enquêtes.

Article 4 : A compter de la date de signature de la présente décision jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kimparana et environs, l'avis préalable des Services de l'Urbanisme est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé dans les zones concernées.

DECISION N° 123 /CSA

**PORTANT APPROBATION DE LA DELIBERATION
N° 013/CRK DU 19 OCTOBRE 2005 DE LA COMMUNE
RURALE DE KAVA PORTANT ADOPTION DU SCHEMA
DIRECTEUR D'URBANISME DE LA VILLE DE KIMPARANA ET
ENVIRONNANTS**

LE PREFET DU CERCLE DE SAN,-

- VU la Constitution ,
- VU la Loi 93-008 du 11 Février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales ;
- VU la loi 95-034 du 12 Avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali ;
- VU la loi 96-051 du 16 Octobre 1996 déterminant les ressources fiscales des Communes ;
- VU le Décret N° 95-210/P-RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des collectivités territoriales ;
- VU le Décret N° 02-602/P-RM du 30 Décembre 2002 fixant la nomenclature budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;
- VU la délibération N°013/CRK du 19 Octobre 2005
- VU le Procès-verbal du conseil communal en date du 19 Octobre 2005
- VU le Bordereau d'envoi N° 015/CRK du 19 Octobre 2005

DECIDE :

ARTICLE 1er ./- Est approuvée la délibération N° 013/CRK du 19 Octobre 2005 du conseil communal de la Commune Rurale de Kava portant adoption du schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kimparana et environnants.

ARTICLE 2 ./- Le Maire de la Commune Rurale de Kava , le Chef de la Subdivision de l'Urbanisme et de l'Habitat de San et le Chef du Bureau Subrégional des Domaines et du Cadastre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

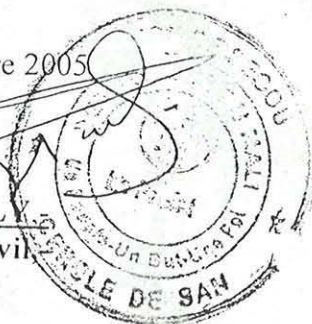
AMPLIATIONS :

- G.R.S.....1
- Mairie Kava..... 1
- Subd. Urbanisme San 1
- Bureau Sub. Domaines 1
- Dossier-chronó..... 2/6

San, le 12 Décembre 2005

LE PREFET,-

Sékou COULIBALY
Sékou COULIBALY
Administrateur Civil



DELIBERATION N° 013/CRK

Portant adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de kimparana et environnant.
Le conseil communal de kava régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de kava dans la salle de délibération du 19 octobre 2005 sous la présidence de Monsieur Tiagoua DEMBELE Maire, à la suite de la convocation adressée par le Maire, le 13 septembre 2005, assisté de Monsieur Dramane DEMBELE, Secrétaire Général.

Ordre du jour

- Adoption du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de kimparana et environnant

Nombre de conseillers communaux en exercice : 17

Nombre de conseillers communaux présents : 17

Nombre de conseillers communaux absents : 00

Les conseillers communaux mandataires : 04

Volants..... 17

Pour..... 17

Contre..... 00

Abstention..... 00

Article 1er : Le conseil communal de kava au cours de sa séance du 19 octobre 2005 après en avoir délibéré a décidé l'adoption à l'unanimité le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de kimparana et environnant Ci-après

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à kava, le 19 octobre 2005

Les conseillers communaux présents et représentés

1- Bourama Koné

2- Kassoum Koné

3- N'go Peya Dembélé

4- Mamadou Konaké

5- Ousmane Dembélé

6- Moussa Dembélé

7- Youssouf Dembélé

8- Fanta Dembélé

9- Gaoussou Daou

Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



DECRET N°06-500/P-RM DU 20 DEC. 2006

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE KIMPARANA ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domaniale et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004 modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2006 à 2025, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Kimparana et environs.

Article 2 : Le Schéma Directeur concerne la ville de Kimparana et environs.

Article 3 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 4 : L'application du Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Kimparana et environs.

Article 5 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

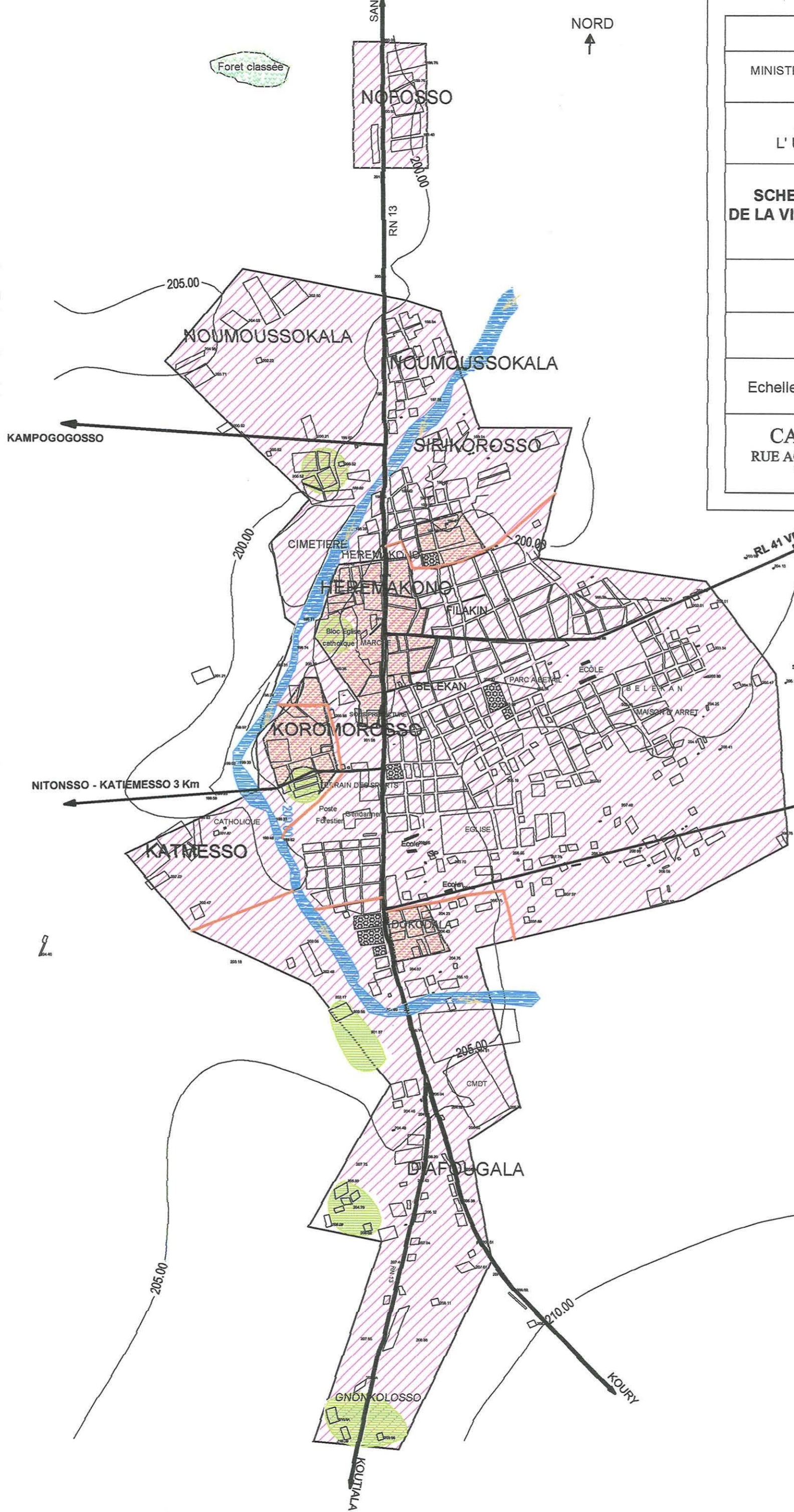
N°	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	KONE	Bourama	1 ^{er} Adj mairie Kava
2	COULIBALY	Issa	Conseillé Com Kava
3	KONE	Kassoum	2 ^{ème} Adj Maire Kava
4	DAOU	Adama	ASACO
5	KATILE	Brahima	IGM
6	SAMAKE	Noumouke	DRUH
7	DEMBELE	Dramane	Mairie
8	MAIGA	Aboudairou	Subdivision Route San
9	MALLE	Mariam	Presidente Femmes
10	TAMBOURA	Yacouba	DRACPN Segou
11	YALCOUE	Abass	DRUH Segou
12	KARAMBE	Ali B	CMDT
13	MALLE	Daouda	Chef Village Heremakono
14	MAIGA	Abdoulaye	Chef D'antenne ACAER
15	OUATTARA	Boubacar Sidiky	DNUH Bamako
16	KEITA	Enoch	BT Gendarmerie
17	COULIBAY	Fousseyni	Kimparana 2 ^{ème} Cycle
18	DIALLO	Karim	AJRB
19	DOUARE	Mahamane	IER
20	DEMBELE	Yacouba	Pasteur
21	SOGOBA	Tahirou	AMUPI
22	SANGARE	Allassa	President Commerçants
23	COULIBALY	Lamine	Conseillé CGR
24	DEMBELE	Aquilmas	Statistique
25	DEMBELE	N'go Péa	3 ^{ème} Adj Mairie
26	DIAWARA	Seydou	Chef Domaine SAN
27	COULIBALY	Nana	Representant Radio Se
28	DOUMBIA	Mamadou	CMDT
29	DEMBELE	Abdoulaye	Chef Village Focai
30	TRAORE	Nouhoum	DNUH
31	KONE	Yssa	SLRC
32	KONE	Yssa	Mairie Waby
33	BARRY	Sotigui	Rep Chasseurs
34	BALLO	Yacouba	Assainissement San
35	DEMBELE	Abdouramane	AJDCK
36	COULIBALY	Ydrissa	Rep Paysans
37	BERTHE	François M	Urbanisme San
38	KEITA	Seydou	Mairie Kava
39	DEMBELE	Ybrahima	Conseillé
40	DIAWARA	Djibril	Conseillé
41	DEMBELE	Ousmane*	Conseillé
42	DEMBELE	Djeneba	Conseillé
43	DEMBELE	Youssef	AFUP
44	SAGARA	Fanta	Radio Royal
45	N'DIAYE	Sophie	Electrification
46	DEMBELE	Oumar	Conseillé
47	KAMATE	Balla Moussa	Maire Kassorola
48	TRAORE	Habibatou	Maire Kagnigué
49	DIARRA	Andre	Conseillé
50	KONAKE	Aly	Conseillé
51	DAOU	Yssa	
52	COULIBALY	MamadouLamine	Chef Poste Medical
53	DAFFE	Mady	Conseillé

ANNEXE 6 : BIBLIOGRAPHIE

1. **Mission Décentralisation** : Découpage administratif des communes du Mali, 2005.
2. **PADL Kimparana** : Cartographie du centre semi urbain de Kimparana, 2004.
3. **DNSI** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, Avril 1998.
4. **Commune de Kimparana** : Rapport sur l'exécution du PDSEC, 2000-2004.
5. **Commune de Kimparana** : Rapport sur l'exécution du PDSEC, 2004-2009.
6. **Commune de Kimparana** : Monographie de la commune de Kimparana, 2002

Annexe 5 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

N°		
1	SDU	Schéma Directeur d'Urbanisme
2	DNUH	Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
3	RGPH	Recensement Administratif de la Population et de l'Habitat
4	ORTM	Office des Radiodiffusions Télévision du Mali
5	ONG	Organisation Non Gouvernementale
6	KVA	Kilo – Volt – Ampère
7	SOTELMA	Société des Télécommunications du Mali
8	PVC	Poly – Chlorure de Vinyle
9	TV FM	Télévision Fréquence Moyenne
10	MHT	Mega – Hertz
11	ONP	Office National des Postes
12	AACAER	Antenne d'Appui – Conseil de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
13	CSCOM	Centre de Santé Communautaire
14	PUS	Plan d'Urbanisme Sectoriel
15	PDSEC	Plan de Développement Economique et Social de la Commune
16	DRPSIAP	Direction Régionale du Plan de la Statistique de l'Informatique de l'Aménagement du Territoire et de la Population
17	SLCN	Service Local de la Conservation de la Nature
18	SYNTRUI	Syndicat des Transporteurs Urbains et Inter – Urbain
19	RAC	Réseau Administratif pour le Commandement
20	GIE	Groupement d'Intérêt Economique
21	DNR	Direction Nationale des Routes
22	CANEF	Centre d'Appui Nutritionnel et Economique aux Femmes



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L' URBANISME ET DE L' HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR D' URBANISME
DE LA VILLE DE KIMPARANA ET ENVIRONS**

PHASE CONSTAT

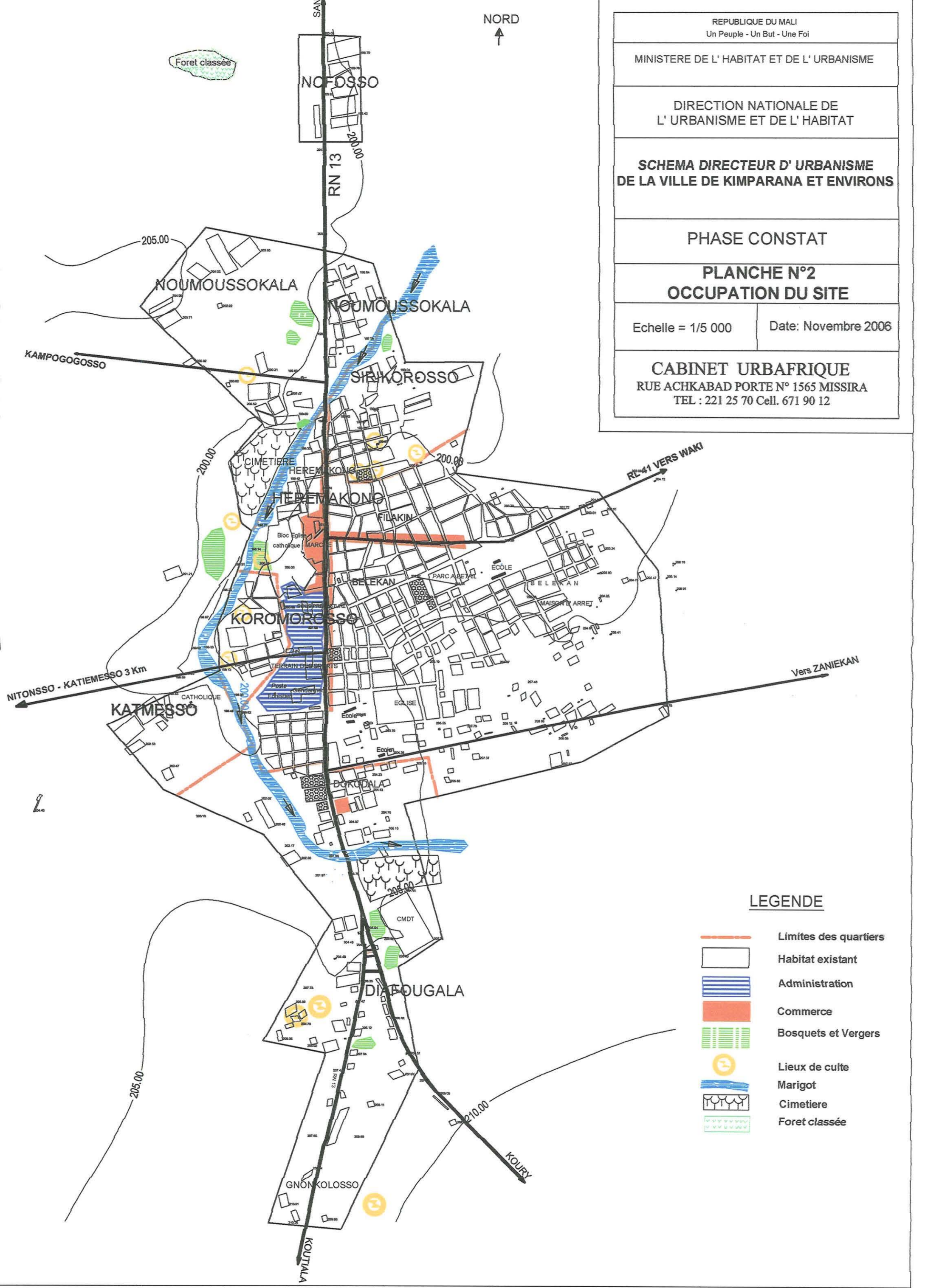
**PLANCHE N°1
EVOLUTION DU SITE**

Echelle = 1/5 000 Date: Novembre 2006

CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

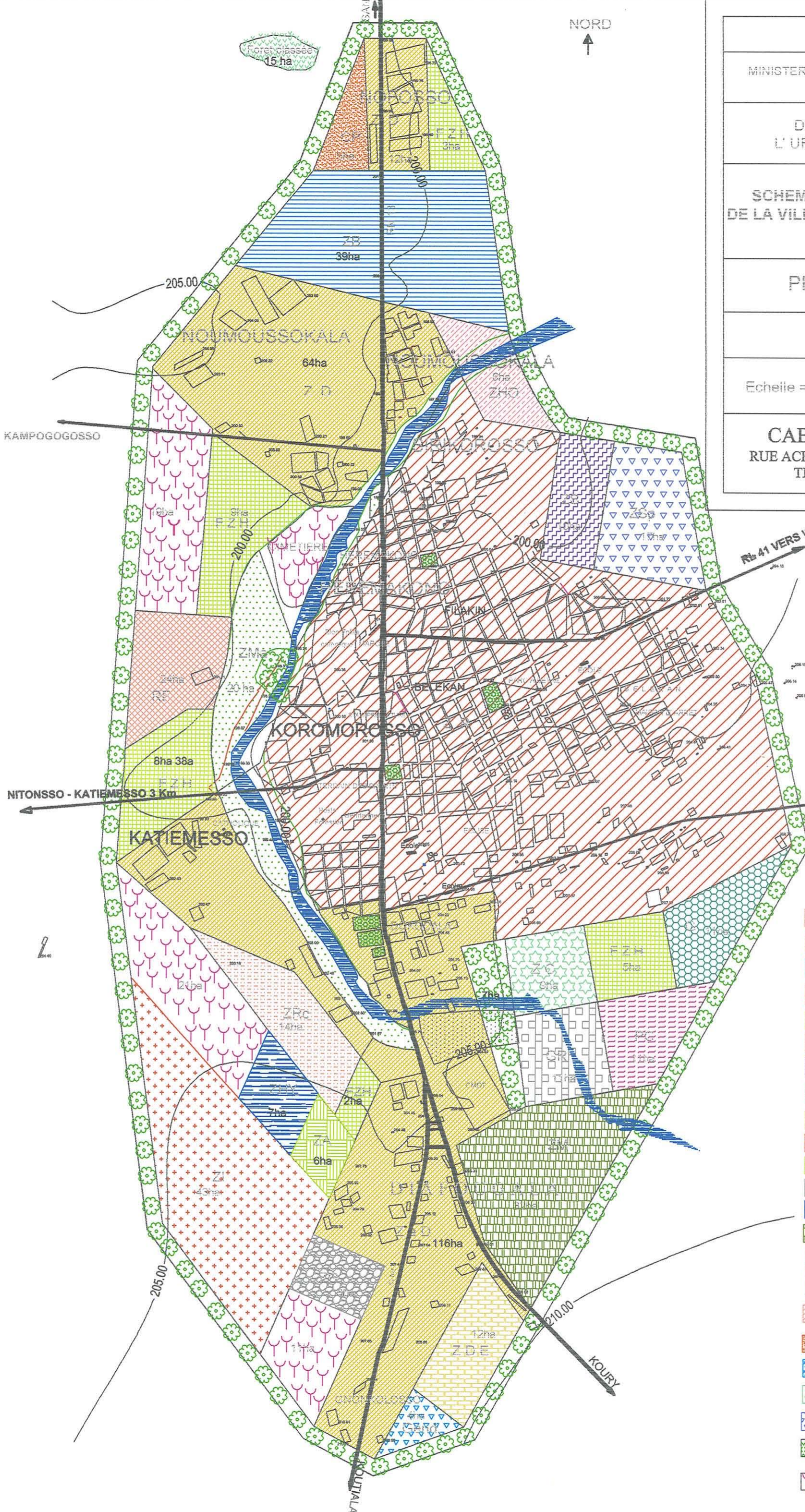
LEGENDE

- Période précoloniale
- Période coloniale
- Période post - coloniale
- Forêt classée
- Limite des quartiers



LEGENDE

-  Limites des quartiers
-  Habitat existant
-  Administration
-  Commerce
-  Bosquets et Vergers
-  Lieux de culte
-  Marigot
-  Cimetiere
-  Foret classée



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L'URBANISME ET DE L'HABITAT

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME
DE LA VILLE DE KIMPARANA ET ENVIRONS

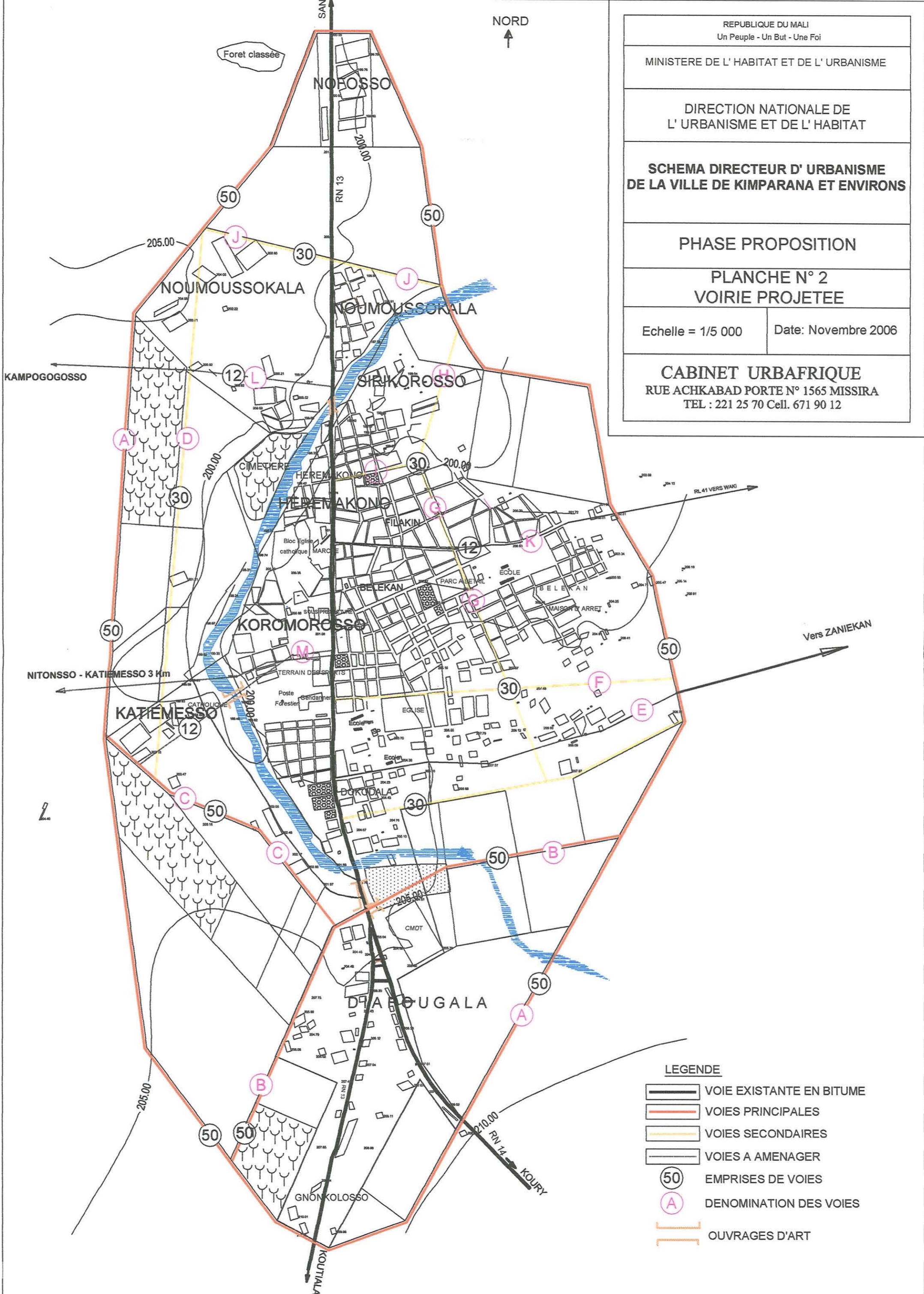
PHASE PROPOSITION

PLANCHE N° 1
ZONAGE

Echelle = 1/5 000 Date: Novembre 2006

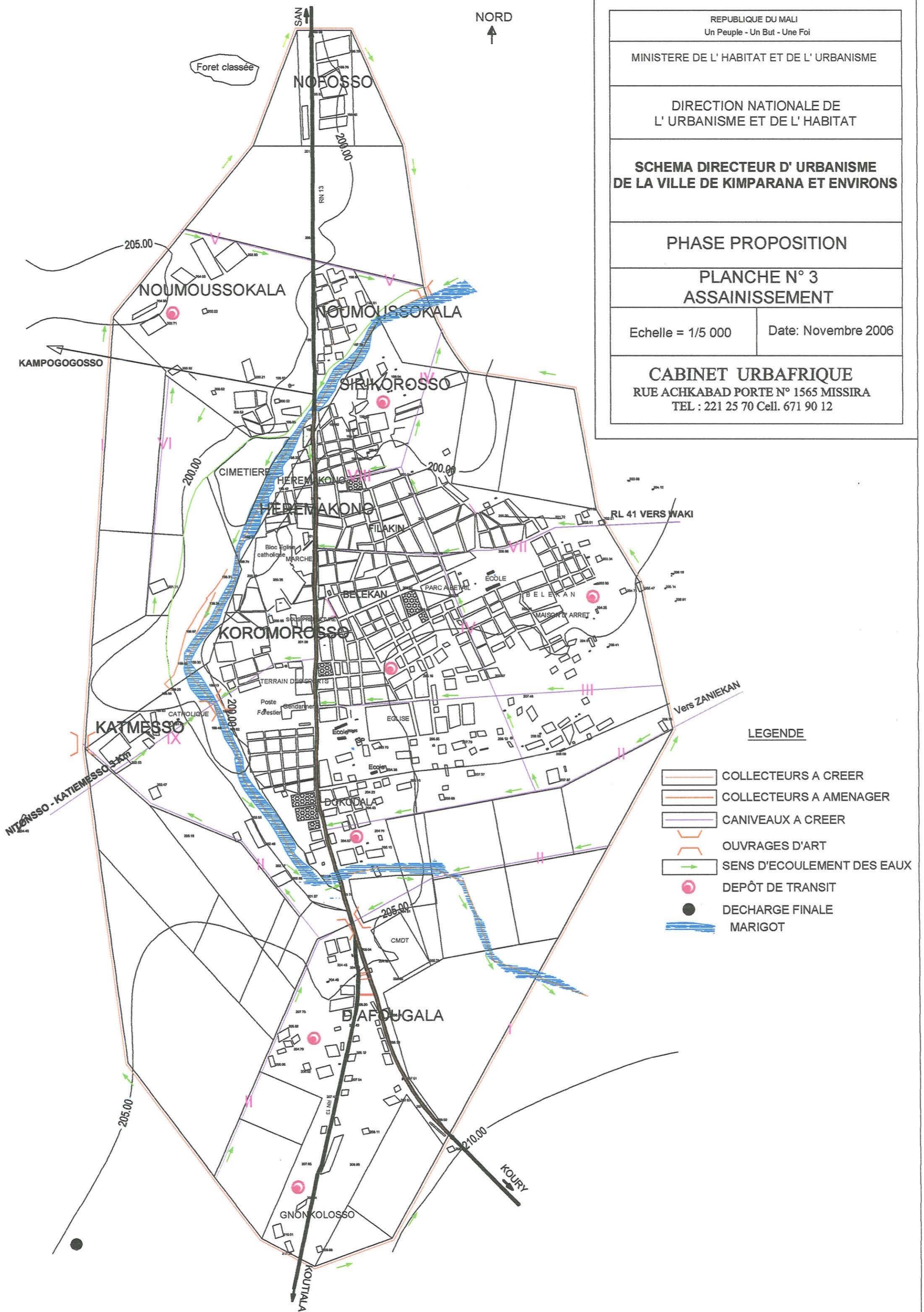
CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

- LEGENDE**
- Z.R.C. ZONE DE RECASEMENT
 - Z.D. ZONE à DENSIFIER
 - Z.B. ZONE DE BUREAUX
 - Z.R. ZONE à RESTRUCTURER
 - F.Z.H. FUTURES ZONES D'HABITAT
 - R.F. RESERVE FONCIERE
 - Z.S. ZONE SCOLAIRE
 - Z.C. ZONE COMMERCIALE
 - Z.D.E. ZONE DE DOUANE ENTREPOT
 - Z.I. ZONE INDUSTRIELLE
 - Z.A. ZONE ARTISANALE
 - Z.G. ZONE DE GARAGE
 - Z.H.C. ZONE D'HYDROCARBURES
 - Z.M. ZONE MILITAIRE
 - Z.M.A. ZONE DE MARAICHAGE
 - E.V. ESPACES VERTS
 - Z.W. ZONE HOTELIERE
 - C.P. COMISSARIAT DE POLICE
 - G. GENDARMERIE
 - F.C. FORET CLASSEE
 - Z.S.P. ZONE SPORTIVE
 - Z.B. ZONE BOISEE
 - C. CIMETIERE



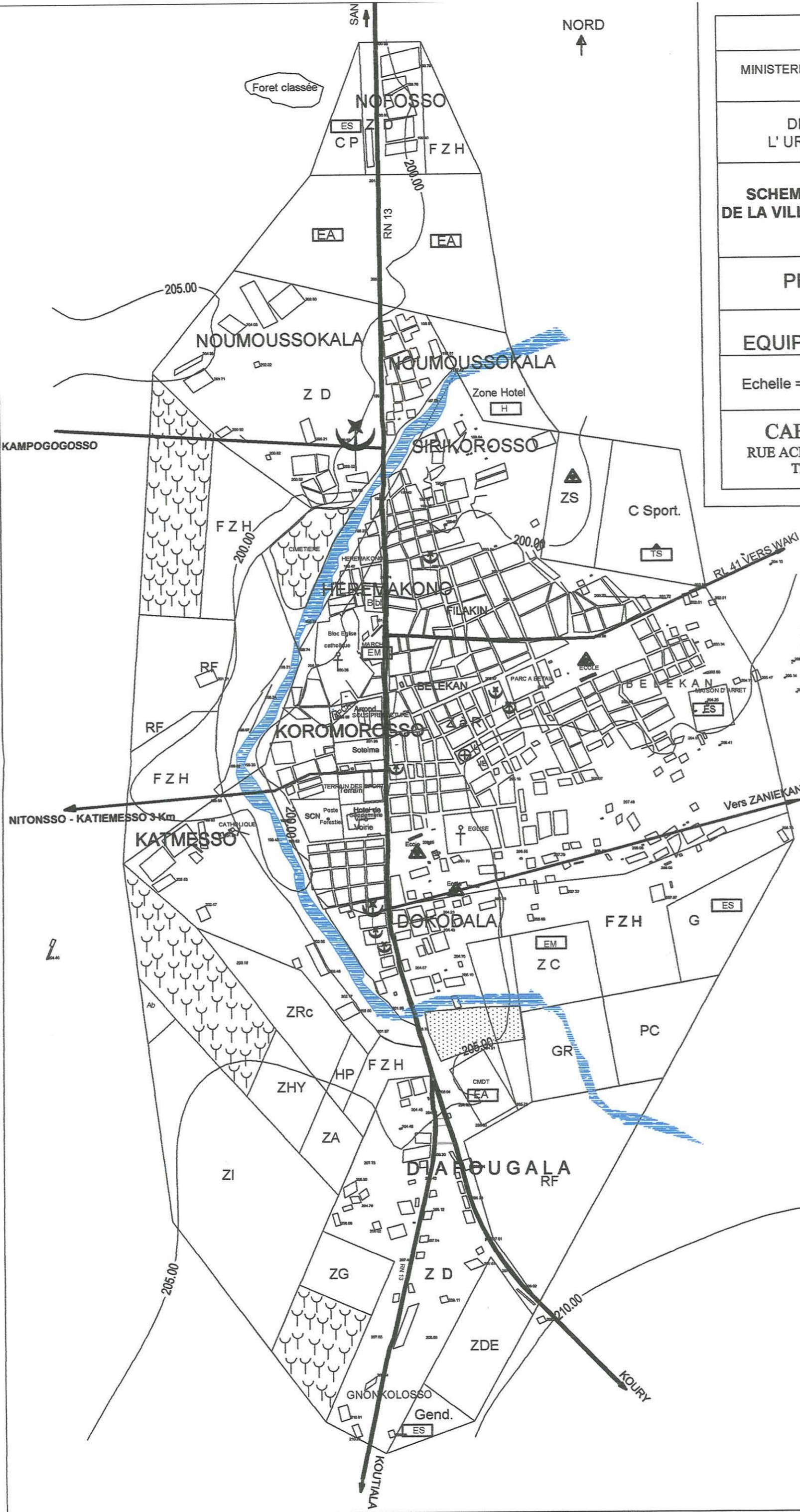
LEGENDE

-  VOIE EXISTANTE EN BITUME
-  VOIES PRINCIPALES
-  VOIES SECONDAIRES
-  VOIES A AMENAGER
-  EMPRISES DE VOIES
-  DENOMINATION DES VOIES
-  OUVRAGES D'ART



LEGENDE

-  COLLECTEURS A CREER
-  COLLECTEURS A AMENAGER
-  CANIVEAUX A CREER
-  OUVRAGES D'ART
-  SENS D'ECOULEMENT DES EAUX
-  DEPÔT DE TRANSIT
-  DECHARGE FINALE
-  MARIGOT



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L' HABITAT ET DE L' URBANISME

DIRECTION NATIONALE DE
L' URBANISME ET DE L' HABITAT

**SCHEMA DIRECTEUR D' URBANISME
DE LA VILLE DE KIMPARANA ET ENVIRONS**

PHASE PROPOSITION

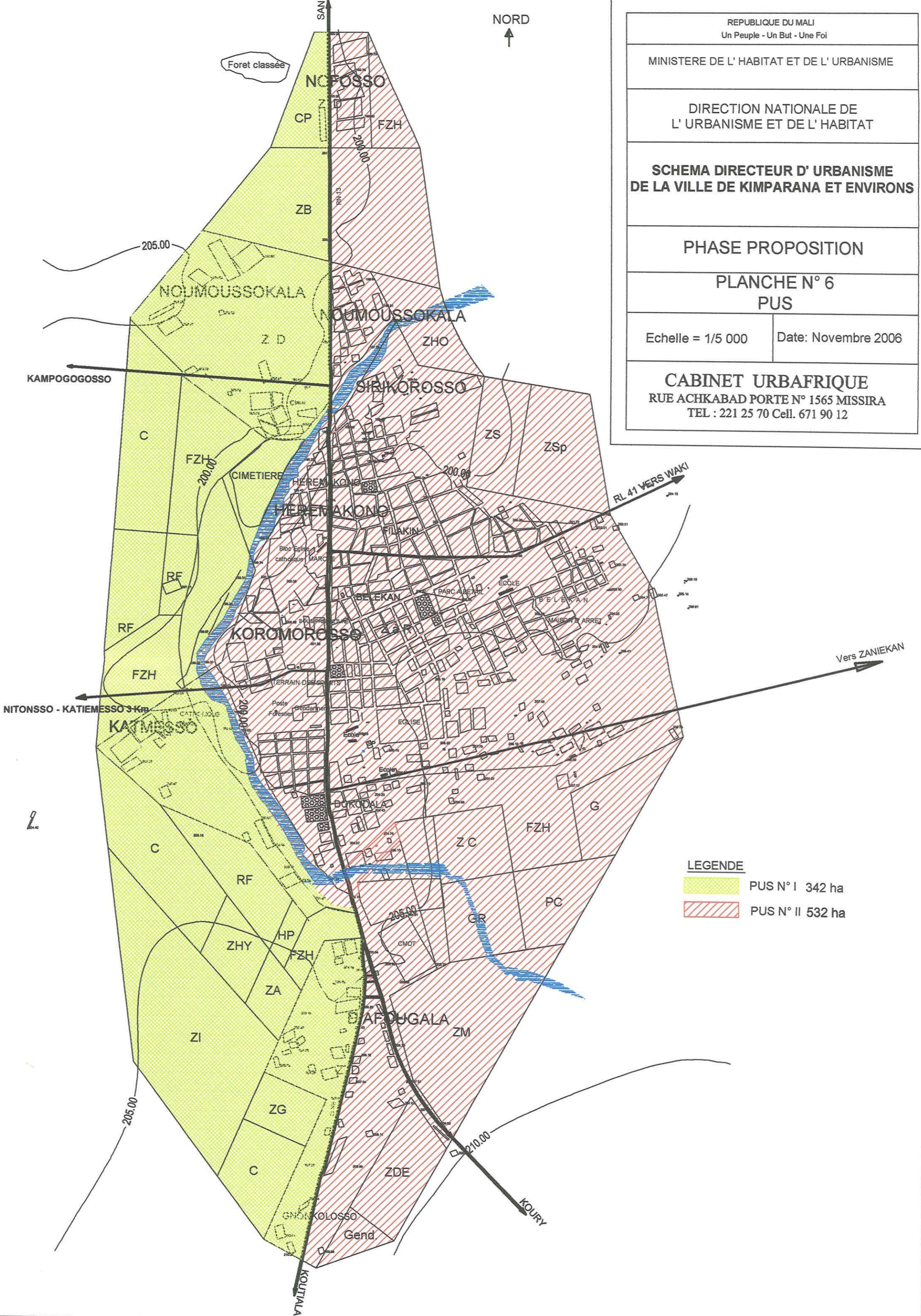
PLANCHE N° 4
EQUIPEMENTS PROGRAMMES

Echelle = 1/5 000 Date: Novembre 2006



CABINET URBAFRIQUE
RUE ACHKABAD PORTE N° 1565 MISSIRA
TEL : 221 25 70 Cell. 671 90 12

LEGENDE

- EA** EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS
- MOSQUEE
- CIMETIERE
- EQUIPEMENTS SCOLAIRES
- ES** EQUIPEMENTS DE SECURITE
- TS** EQUIPEMENTS SPORTIFS
- EM** EQUIPEMENTS MARCHANDS
- EQUIPEMENTS SOCIO SANITAIRES
- H** EQUIPEMENTS TOURISTIQUES
- EGLISE
- Ab** ABATTOIR
- Bibl** BIBLIOTHEQUE
- JE** JARDIN D'ENFANTS
- CP** COMISARIAT DE POLICE
- CS** COMPLEXE SPORTIF
- GR** GARE ROUTIERE
- PC** PROTECTION CIVILE
- G** GARDE
- Gend** GENDARMERIE



LEGENDE

-  PUS N° I 342 ha
-  PUS N° II 532 ha